



# Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

9<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 10 juin 1998, à 19 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko ..... (Ukraine)

*La séance est ouverte à 19 heures.*

## Point 8 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Andrew Scott, Solliciteur général du Canada.

**M. Scott** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Comme de nombreux autres pays, le Canada prend au sérieux le problème de la drogue sur son territoire. Nous considérons en effet que ce problème a d'importantes répercussions en matière de santé et de sécurité publique. Nous sommes particulièrement préoccupés par la consommation de drogues chez nos jeunes. Nous avons adopté à l'égard de ce problème une approche équilibrée visant à réduire aussi bien l'offre que la demande.

L'approche canadienne du problème de la drogue est exposée dans un document intitulé «La stratégie canadienne antidrogue», dont des exemplaires ont été mis à la disposition des membres. L'objectif à long terme de cette stratégie équilibrée est de réduire les méfaits associés à l'alcool et aux autres drogues chez les individus, les familles et les communautés. Cette stratégie se fait sous l'autorité du Ministère canadien de la santé, ce qui est révélateur quant à notre approche de ce problème.

Nous savons aussi très bien que la drogue alimente le crime organisé. À l'instar des Nations Unies, nous renforçons également nos efforts pour lutter contre le crime organisé. Le Gouvernement canadien a fait de cette question sa priorité majeure en matière d'application de la loi. Notre approche vise à mettre fin aux profits issus du trafic des drogues.

Les conditions climatiques au Canada empêchent la culture du cocaïer et du pavot à opium, mais nous produisons du cannabis, surtout celui cultivé à l'intérieur. En fait, nous sommes devenus un pays exportateur. Le cannabis est la drogue illicite la plus couramment consommée au Canada; suivent la cocaïne et l'héroïne, ainsi que, dans une moindre mesure, les drogues synthétiques. Nous nous inquiétons également de la disponibilité des matières premières qui entrent dans la composition des drogues synthétiques, et du fait que l'on puisse obtenir gratuitement des informations sur leur fabrication, notamment sur Internet.

Devant les défis auxquels nous sommes confrontés, le Gouvernement canadien a établi certaines priorités dans le cadre de sa stratégie nationale de lutte contre la drogue, notamment pour trouver des solutions aux graves conséquences de l'utilisation de drogues injectables. À cet égard, la ville de Vancouver au Canada vit actuellement une crise particulièrement grave dans le domaine de la santé; on y enregistre en effet de nombreuses mortalités par surdose et aussi l'un des taux d'infection par le VIH les plus élevés

parmi les pays développés. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires provinciaux et locaux pour trouver des solutions novatrices en matière de prévention et de traitement.

Une autre priorité est d'intensifier nos interventions auprès des jeunes et de faire participer ces derniers à la recherche de moyens de prévenir l'usage de la drogue dans leur milieu. Le Canada redouble ses efforts également en ce qui concerne le trafic à grande échelle et la saisie des produits de la criminalité. Grâce à l'adoption d'une importante loi, nous avons donné à la police les outils nécessaires pour lutter efficacement contre le crime organisé. Nous travaillons également à développer une stratégie nationale sur le crime organisé. Pour appuyer nos efforts dans ce domaine, nous déposerons au Parlement, cet automne, un projet de loi ayant trait au régime de rapports obligatoires sur les transactions monétaires suspectes.

Le Canada est particulièrement heureux de voir que l'on examine ici, lors de cette session extraordinaire, la Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues. La réduction de la demande est en effet une composante essentielle d'une approche équilibrée dans le domaine de la drogue; c'est aussi un point sur lequel nous insistons depuis longtemps au Canada et dont nous encourageons la discussion, depuis un certain temps, à l'ONU et ailleurs. Nous croyons que la Déclaration est importante parce que, pour la première fois, un accord international est intervenu sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande.

Le Canada a été honoré d'accueillir une activité du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour les jeunes — Youth Vision Jeunesse — à laquelle ont participé, en avril dernier à Banff (Alberta), plus de 200 jeunes gens dynamiques venus de plus de 24 pays pour recenser les meilleures pratiques de prévention dans leur milieu en matière d'abus de substances. La «Vision de Banff» est un puissant message, car il vient de la jeunesse elle-même. J'espère que chacun aura entendu ce message et eu la chance de voir la vidéo et de lire le document. Agir pour empêcher l'abus de substances chez les jeunes est l'une des priorités du PNUCID — une priorité que le Canada continuera de soutenir.

*(L'orateur poursuit en français)*

Le Canada croit que la coopération régionale est un outil indispensable dans la lutte contre le problème de la drogue dans le monde. À cet égard, le Canada a été élu le

mois dernier président d'un groupe de travail au sein de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, qui relève de l'Organisation des États américains.

*(L'orateur reprend en anglais)*

Les dirigeants des Amériques ont demandé à ce groupe d'élaborer un mécanisme d'évaluation multilatéral pour mesurer les efforts nationaux et internationaux dans la lutte contre la drogue. Ce travail pourrait servir d'exemple utile pour le développement d'un système global d'évaluation au sein des Nations Unies.

De plus, notre Ministre des finances s'est engagé à réunir cette année un groupe de ministres des affaires étrangères de l'hémisphère pour discuter des répercussions du problème de la drogue. Ces ministres peuvent en effet établir des liens non seulement entre le problème de la drogue et le crime organisé transnational, mais également avec d'autres questions intéressant la politique étrangère — par exemple les coûts économiques et sociaux ainsi que la violence associés à la drogue, et les conséquences pour la sécurité humaine — de même qu'ils peuvent débattre de l'adéquation des stratégies de réduction de l'offre et de la demande.

Ici, à l'occasion de cette session extraordinaire, le Canada est heureux d'annoncer qu'il a augmenté sa contribution financière au PNUCID de 25 % au cours des deux dernières années. Il collaborera étroitement au cours des prochains mois avec la Commission des stupéfiants de l'ONU et le PNUCID pour donner suite aux engagements contenus dans la Déclaration politique et dans les documents connexes portant sur les précurseurs, les stimulants de type amphétamine, la coopération judiciaire, le blanchiment de l'argent, la réduction de la demande et le développement alternatif — que nous adoptons aujourd'hui.

Enfin, le Canada tient à féliciter les nombreux pays et personnes dont la vision et le travail acharné ont permis la préparation de ces documents. Nous apprécions le leadership et le rôle de coordination du PNUCID dans la mise en oeuvre de ces engagements. Le Canada appuie sans réserve le principe du partage des responsabilités et de la collaboration avec ses partenaires bilatéraux et multilatéraux du monde entier dans l'évaluation du problème de la drogue et la lutte contre ce problème. Je suis convaincu que cette Session extraordinaire a créé la dynamique internationale qui nous permettra, à tous, de combattre avec une vigueur et une capacité renouvelées la grave menace que les drogues illicites font peser sur l'humanité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Solliciteur général du Canada de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Charles Margai, Ministre de l'intérieur et de l'administration locale de la Sierra Leone.

**M. Margai** (Sierra Leone) (*interprétation de l'anglais*) : Je commencerai cette déclaration en présentant, au nom de mon Président et du peuple sierra-léonais mes condoléances au général Abdusalam Abubakar, chef d'État du Nigéria, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de cette République soeur, à l'occasion de la subite disparition du général Sani Abacha, son prédécesseur, fils illustre de la terre africaine et grand artisan du maintien de la paix et de la stabilité — comme on a pu le voir dans la position irrévocable qu'il a prise dans le rétablissement de la démocratie en Sierra Leone. Cette perte irréparable sera pleurée par tous. Que son âme repose en paix.

Je vous transmets, Monsieur le Président, les salutations du Président Alhaji Ahmad Tejan Kabbah ainsi que du Gouvernement et du peuple sierra-léonais.

Il est encourageant de nous voir réunis ici aujourd'hui, unis dans l'esprit, dans l'effort et dans la détermination, pour nous pencher sur le problème chronique de l'abus des drogues qui, s'il n'est pas endigué, pourrait avoir des conséquences sociales dévastatrices sur nos diverses sociétés.

Comme beaucoup d'autres pays, la Sierra Leone connaît des problèmes aigus liés à la production, à la consommation et au trafic illicites de drogues dangereuses. La présente session n'aurait donc pas pu être convoquée à un moment plus opportun, alors que nous approchons du prochain millénaire dans un effort concerté et résolu pour débarrasser le monde des drogues dangereuses.

La consommation et le trafic en Sierra Leone de la plante *Cannabis sativa* — introduite, certes, par l'ancien Gouvernement du Congrès de tous les peuples — ont atteint des proportions alarmantes avec l'apparition du Front révolutionnaire unifié (FRU), la guerre insensée des rebelles et la mauvaise administration ultérieure de la junte par le Conseil national provisoire de gouvernement et le Conseil révolutionnaire des forces armées (CRFA).

D'après les informations fournies par l'Office de répression des drogues du Département central d'enquête, on a enregistré une multiplication par 10 du nombre d'arrestations liées à la détention et au trafic de *Cannabis sativa*. En 1996 et 1997, un total de 563 kilogrammes de

feuilles de cannabis a été saisi à l'aéroport international de Lungi. Ceci montre clairement que la drogue n'est pas seulement consommée dans le pays, mais qu'elle donne lieu à un trafic de part et d'autre de ses frontières.

Avant le début de la guerre de rébellion du FRU en 1991, la culture de *Cannabis sativa* était limitée aux régions du nord et de l'ouest de la Sierra Leone. Les incursions de rebelles et les deux régimes militaires que j'ai mentionnés ont encouragé l'expansion de ces cultures et l'abus de drogues dangereuses dans tout le pays. Les jeunes agriculteurs dynamiques qui se consacraient auparavant à la riziculture — le riz est l'aliment de base du pays — et à d'autres cultures de rapport, ont maintenant reporté leur attention sur la culture du cannabis dans le but de s'enrichir rapidement.

Les méthodes traditionnelles de trafic de drogues — par l'intermédiaire de cargaisons commerciales, de bagages, de l'utilisation des orifices corporels, etc. — restent les plus usuelles. Le trafic illicite par mer suscite une grande préoccupation, notamment lorsque de petits navires non immatriculés et inaptes à prendre la mer sont impliqués dans de tels exercices de cabotage, aussi bien que dans des transbordements de cargaisons à partir de navires plus importants. Cette méthode de trafic est facilitée par la longueur des côtes de la Sierra Leone et ses nombreux fleuves, qui sont facilement pénétrables et donc susceptibles de servir de points d'entrée.

Il est en effet décourageant de voir que ceux qui ont souffert le plus des sept ans de guerre contre les insurgés et de l'anarchie créée par la junte au lendemain de la guerre dans mon pays sont ces enfants mêmes qui ont été recrutés de force en tant que soldats par la junte du CRFA/ FRU. C'est une question qui requiert de toute urgence l'attention de la communauté internationale et l'élaboration de programmes soigneusement formulés et coordonnés. Les conséquences des événements survenus du fait de l'incursion des rebelles et du régime de la junte montrent clairement comment l'abus des drogues peut saper la démocratie et le tissu socioéconomique d'une société.

La brigade antistupéfiants du Département d'investigation criminelle est le principal organe responsable de la répression en matière de drogues en Sierra Leone. Outre son rôle dans la réduction de l'offre, la brigade collabore avec d'autres organismes, tels que le Conseil pharmaceutique, des organisations non gouvernementales, des groupements de la jeunesse et le Ministère de l'éducation, afin de consolider les campagnes de réduction de la demande. Le Gouvernement, avant l'apparition de la junte, a adopté de

nouvelles mesures pour relever les défis posés par l'abus des drogues et le trafic illicite au niveau national. Des organes interministériels centralisés de coordination, composés de représentants de diverses institutions, ont été créés afin de canaliser les ressources et d'améliorer la coordination entre les organes de répression, notamment les douanes, la police et le pouvoir judiciaire, afin d'aboutir à une plus grande complémentarité entre les organismes responsables des campagnes en faveur de la réduction de la demande. Malgré tout, il faut de toute urgence créer une institution nationale de répression en matière de drogues, qui bénéficie d'un soutien international, notamment dans les domaines de l'équipement, de la formation et du financement.

Conscient du fait que l'usage des drogues est un crime qui dépasse les frontières internationales, le Gouvernement sierra-léonais a promulgué des lois pour s'attaquer au problème, comme la loi sur les drogues dangereuses de 1960 et la loi sur les produits pharmaceutiques et les drogues de 1988, qui prévoient des sanctions plus strictes. Le Gouvernement est décidé à poursuivre sans relâche cette lutte contre l'abus des drogues et a en conséquence ratifié toutes les conventions des Nations Unies y relatives.

Il faut donc que le PNUCID et d'autres institutions internationales prêtent une assistance technique pour nous aider à aligner notre législation nationale sur les conventions en vigueur, notamment la Convention contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, pour nous permettre de nous attaquer aux activités criminelles internationales liées au trafic de drogues ou au blanchiment de l'argent. Par ailleurs, le PNUCID et les autres institutions compétentes doivent encourager les pays du tiers monde à conclure des accords bilatéraux avec des États Membres des zones touchées par le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes et à examiner la question de l'extradition.

Par conséquent, le Gouvernement sierra-léonais lance d'urgence un appel au PNUCID, à tous les États Membres et aux institutions possédant les compétences techniques, logistiques et financières requises pour qu'ils l'aident à participer pleinement à cette guerre mondiale concertée contre le trafic et l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes, qui ont été accentués par les effets de sept années de guerre de rébellion et par le régime anarchiste de la junte, qui ont totalement détruit le tissu de notre société.

Je voudrais saisir cette occasion, au nom du Président de mon pays et du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, d'exprimer ma sincère gratitude et mon appréciation à l'Organisation des Nations Unies, au Secrétaire général,

aux États Membres et à aux autres organisations internationales pour le soutien indéfectible qu'ils nous ont apporté dans notre quête pour la restauration de la démocratie et de l'ordre constitutionnel dans notre pays.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'intérieur et de l'administration locale de la Sierra Leone de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Chitalu Sampa, Ministre de la défense de la Zambie.

**M. Sampa** (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : La célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes nous offre l'occasion d'évaluer les résultats obtenus et d'identifier les problèmes que nous devons surmonter pour pouvoir progresser réellement vers un monde sans drogues. C'est là, à notre avis, un objectif réalisable. Mais nous devons tous canaliser notre volonté politique pour qu'elle se traduise en l'action requise.

La mise en oeuvre de la Déclaration exigera une approche globale. Ma délégation est d'avis que le problème des drogues est une question de développement qui doit faire partie intégrante de toutes les politiques d'aide au développement. La réalité du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui fait qu'il ne serait pas réaliste d'essayer de régler le problème mondial des drogues de façon isolée. Il est également futile de se contenter de désigner du doigt les responsables. Il est bien connu que les groupes de criminels organisés, notamment les barons de la drogue et leurs familles illicites, les cartels, développent leurs opérations partout dans le monde.

Nous, pays en développement, sommes devenus leur principale cible, notamment pour ce qui est des activités de blanchiment de l'argent. Nous entreprenons de sérieux efforts pour restructurer nos économies et faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour attirer l'investissement privé dont nous avons tant besoin. Dans cet authentique besoin que nous avons d'ouvrir nos économies, nous pourrions sans le vouloir nous exposer aux méfaits du crime international, notamment le blanchiment de l'argent, étant donné la faiblesse de nos institutions et le fait que nos systèmes judiciaires ne sont pas encore suffisamment développés pour prévenir et contrôler la criminalité transnationale organisée.

Le cadre de la coopération internationale en faveur de la lutte contre le problème des drogues doit donc être élargi afin que les gouvernements puissent compter sur une assis-

tance dans l'élaboration et la mise en oeuvre de lois et réglementations nationales en matière de drogues. Cette assistance devra comprendre une formation du personnel des organes de répression, des juges, des magistrats et des procureurs, ainsi que la fourniture des compétences et du matériel techniques nécessaires.

Il est indéniable que la réduction de la demande est essentielle au règlement du problème mondial des drogues. Il est certainement nécessaire d'intensifier les efforts en matière de réduction de la demande, qui se fonde sur la communauté et comprend une large gamme d'acteurs : parents, enseignants et Églises. Tous doivent y participer. Les programmes de réduction de la demande doivent couvrir tous les domaines de la prévention, depuis la dissuasion de la première tentative de consommation jusqu'à l'atténuation des conséquences néfastes de l'abus des drogues pour la santé et la société.

Nous estimons également qu'il faut de toute urgence concentrer les stratégies de réduction de la demande sur les jeunes qui, à notre avis, nécessitent une attention toute particulière. Ces programmes doivent cibler cette tranche d'âge, être pertinents et être accessibles à tous ces groupes qui sont les plus vulnérables, et bien entendu prendre en compte les différents facteurs socio-économiques.

Le dénuement et la pauvreté qui sévissent dans de nombreuses régions du monde sont un terrain d'élection pour l'abus des drogues. Le sentiment d'impuissance et d'isolement dû à des facteurs sociaux et économiques défavorables rendent les personnes, les jeunes tout particulièrement, plus vulnérables à l'abus des drogues et plus sujets à des comportements à risques. Ces malheureux sont facilement exploités par les barons de la drogue.

Je voudrais saisir cette occasion pour informer les membres de l'Assemblée de la situation qui règne en Zambie concernant le problème des drogues. Mon pays a servi de port de transit pour les drogues en provenance de l'Extrême-Orient. Il est malheureusement devenu un important centre de distribution pour les stupéfiants et des substances psychotropes illicites. L'emplacement géopolitique de la Zambie en Afrique australe et la situation de l'aéroport international de Lusaka font que la Zambie est aisément accessible à tous ses voisins, que ce soit par voie aérienne ou terrestre.

Le résultat tragique de cette situation favorable aux échanges fait que l'abus des drogues, qui était un phénomène pratiquement inconnu en Zambie, est aujourd'hui en hausse. Un pourcentage inquiétant de nos jeunes sont deve-

nus victimes de la drogue et de la toxicomanie. Cette nouvelle tendance est également liée aux difficultés socioéconomiques que traverse le pays. En outre, certains de nos jeunes sont victimes des barons de la drogue qui les recrutent pour servir de courriers. C'est la présence de ces trafiquants qui a d'ailleurs conduit à la consommation de drogues.

La politique déclarée du Gouvernement zambien vise à lutter contre le fléau de la drogue avec toute la rigueur voulue par l'intermédiaire de sa Commission de répression des drogues. Notre stratégie à long terme est destinée à prévenir la consommation de drogues. Nous avons reconnu la nécessité de sensibiliser les communautés aux dangers de la toxicomanie, notamment dans les écoles et les collèges. Notre expérience tend à montrer que la participation communautaire et une démarche fondée sur le partenariat sont essentielles pour assurer le succès de ce programme. La collaboration entre le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, les enseignants, les employeurs et le secteur privé est également fondamentale. Mais il est d'une importance capitale de souligner la responsabilité des familles. Les parents et la stabilité du milieu familial sont des éléments indispensables dans la guerre contre les drogues.

Outre la formulation d'un plan-cadre national de lutte contre les drogues conforme au Programme d'action mondial de l'ONU, la Zambie a déjà pris des mesures très précises pour mettre fin au trafic des drogues. Premièrement, notre gouvernement a ratifié toutes les conventions de l'ONU qui traitent des questions relatives au contrôle des stupéfiants illicites, y compris la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

Deuxièmement, nous avons promulgué la loi No 37 de 1993 sur les stupéfiants et les substances psychotropes, dont les dispositions sont conformes à la Convention de 1988. Cette loi prévoit des peines plus strictes, notamment pour le trafic des stupéfiants, qui est sanctionné par une peine de 25 ans de prison, et aucune liberté sous caution n'est possible pour les infractions se rapportant aux drogues.

Troisièmement, tous les délits liés aux drogues peuvent donner lieu à extradition.

Quatrièmement, un agent de répression des drogues ou un policier qui commet un délit relatif aux stupéfiants se voit automatiquement imposer une double peine. Cela, pour garantir l'intégrité de nos agents de la force publique dans les opérations d'interception des drogues.

Cinquièmement, la Zambie prépare actuellement une documentation en vue de ratifier le protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur le trafic transfrontière dans la sous-région. Ce processus sera achevé avant le sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de la Communauté qui doit avoir lieu prochainement cette année.

Enfin, mon gouvernement prend également des mesures pour combattre les cas de blanchiment de l'argent. Un projet de loi contre le blanchiment des capitaux devrait être présenté à l'Assemblée nationale en vue d'être promulgué en loi l'Assemblée reprendra ses débats parlementaires en juillet prochain. Le Gouvernement zambien appuie de tout coeur l'initiative prise par l'ONU en vue de lancer un programme mondial contre le blanchiment de l'argent pour les années 1997-1999 et il est prêt à participer à ce programme.

Quant à la question qui est soulevée à propos d'une légalisation éventuelle de la consommation du cannabis et d'autres substances dites «douces», le Gouvernement zambien s'oppose à la légalisation du cannabis et des autres drogues dites douces et il continuera d'imposer des mesures strictes à l'encontre de ceux qui enfreignent la loi sur l'interdiction du trafic, de la possession ou de la consommation de cannabis. La position de la Zambie à cet égard suivra les décisions prises en avril 1998 à Abuja, au Nigéria, par les chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues en Afrique et la position africaine adoptée à Nairobi, au Kenya, qui a rejeté les arguments en faveur de la légalisation du cannabis en Afrique. Nous appuierons en outre le programme de lutte contre les drogues dans la région australe qui a été approuvé lors d'une réunion régionale d'experts en matière de répression qui s'est tenue au Botswana au début de l'année.

Personne et certainement aucun pays n'est à l'abri des conséquences dévastatrices de la toxicomanie et du trafic illicite des drogues. À l'aube du XXIe siècle, nous tous qui sommes réunis ici, engageons-nous réellement, au nom de nos gouvernements, à mettre en oeuvre les stratégies énoncées dans le projet de Déclaration dont nous sommes saisis car nous pouvons faire la différence.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la défense de la Zambie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hussein Ali Haithem, Vice-Ministre et Ministre de l'intérieur du Yémen.

**M. Haithem** (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation yéménite vous est reconnaissante, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés en faveur de la tenue de cette session extraordinaire qui devrait relancer la coopération internationale pour la lutte contre les drogues. La présente session marque une étape décisive pour resserrer et intensifier les relations internationales en vue de nous attaquer à ce terrible phénomène qui est une source de désarroi et d'angoisse pour chaque foyer et chaque famille dans le monde. Le problème des drogues ne se limite pas à une région, un pays ou un peuple : il s'agit d'un problème d'ampleur mondiale qui persiste et qui va de pair avec le développement et le progrès dans tous les pays.

Cela étant, aucun État ne peut être à l'abri de cette dangereuse épidémie. Par exemple, dans mon pays, en République arabe du Yémen, nous avons peu de problèmes de ce genre avant 1935. Mais, comme beaucoup d'autres pays du monde, nous sommes aujourd'hui victimes du problème de la drogue. Désormais, les trafiquants utilisent fréquemment notre pays comme point de transit, ce qui ajoute à la gravité de la situation. Néanmoins, en dépit de ses moyens limités, notre pays a été en mesure de décourager plusieurs tentatives visant à faire transiter par le Yémen des drogues destinées à d'autres pays. Comme on le sait, les drogues peuvent être cultivées dans un pays, fabriquées dans un autre et transférées dans un pays tiers pour être consommées dans un quatrième pays.

Aucun État, aussi riche soit-il, ne peut espérer éliminer ce phénomène à lui seul. C'est pourquoi il est vital d'encourager la coopération internationale dans ce domaine. Mon gouvernement, qui a ratifié les conventions internationales ayant trait à la lutte contre les drogues et les substances psychotropes, s'est activement efforcé d'appuyer ces accords dans le cadre d'un dispositif législatif. Nous avons adopté une loi sur la lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes qui s'étend à tous les contacts illicites liés aux drogues et aux substances psychotropes et qui prévoit des peines à la mesure des délits énumérés dans ce texte de loi. Les annexes à cette loi portent sur toutes les drogues illicites qui sont inscrites sur les listes internationales.

En ce qui concerne l'aspect technique, nous organisons des cours de formation à l'intention du personnel travaillant dans ce domaine. Ces cours sont dispensés à la fois au Yémen et à l'étranger. La conduite de ces activités témoigne de l'intérêt que mon pays attache au renforcement de la coopération internationale et à la capacité d'adopter des mesures dans ce domaine.

Nous estimons que cette session extraordinaire sans précédent est un point de départ, voire un tremplin, dans la lutte contre les drogues. Nous lançons un appel pressant à tous les pays et aux organisations internationales qui se consacrent à la lutte contre les drogues pour qu'ils serrent les rangs et apportent leur soutien aux pays, comme le mien, qui manquent des moyens techniques et matériels pour livrer ce combat. Ensemble, nous devons faire un front uni face aux gangs sans foi ni loi, qui ne respectent plus aucune valeur humaine et qui sont à l'origine de ce fléau.

Il s'agit là assurément d'un problème grave, qui est multidimensionnel et multilatéral. Cependant, nous avons l'espoir que lorsque nous quitterons cette instance mondiale, nous aurons adopté des programmes qui nous permettront d'éliminer ce fléau mondial.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre et Ministère de l'intérieur du Yémen de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Maurice Randrianame, Directeur général chargé de la campagne interministérielle contre les drogues de Madagascar.

**M. Randrianame** (Madagascar) : La délégation malgache se félicite de la tenue de cette session spéciale de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies qui atteste une fois de plus de la détermination de la communauté internationale de combattre les problèmes multidimensionnels liés aux drogues. Coïncidant avec le dixième anniversaire de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, cette réunion offre une occasion renouvelée pour adopter des approches novatrices, capables de relever les défis actuels et ceux du prochain millénaire.

Le fléau représenté par le trafic illicite des drogues étant devenu un problème mondial, seule une coopération internationale fondée sur le partenariat et la solidarité agissante pourrait y mettre un terme. Dans ce sens, le Gouvernement malgache voudrait rendre hommage aux efforts déployés par l'ONU à travers ses institutions spécialisées, dont le PNUCID, et espère que cette session extraordinaire imprimera un nouvel élan pour traduire les stratégies et les politiques mondiales en mesures concrètes aux niveaux national, régional et international.

Le Gouvernement malgache se félicite également de la tenue de cette session afin de réaffirmer à travers la déclaration politique dont celle-ci sera saisie, la volonté qu'il avait successivement et clairement exprimée lors de la Con-

férence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues en juin 1987 à Vienne, et à la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en février 1990 à New York, de lutter énergiquement contre l'abus et le trafic illicite de drogues et les activités connexes, dont notamment le blanchiment d'argent, la corruption, soit individuellement au niveau national, soit avec les autres États au niveau régional et international, sur la base de la responsabilité partagée. En effet, la distinction entre pays producteurs et consommateurs n'existe plus, les uns et les autres étant également affectés par les mêmes problèmes. Il importe à cet effet que tous les États adhèrent aux instruments juridiques pertinents qui constituent le cadre idéal de leur coopération.

Consciente du fait que sans une structure organisationnelle valable et sans un environnement juridique solide et approprié, tous les efforts de lutte seraient voués inéluctablement à l'échec, fidèle aux engagements auxquels elle a souscrits lors de ces assises internationales, Madagascar a successivement maintenu et renforcé un organe interministériel chargé notamment de coordonner, dans un souci de synergie et d'efficacité, les activités de lutte menées au niveau des organisations gouvernementales et non gouvernementales, et stimulé leur collaboration et coopération avec les autres pays et organisations régionales et internationales.

Madagascar a harmonisé sa législation nationale avec l'esprit et les dispositions des conventions internationales en vigueur par la promulgation, le 14 décembre 1997, d'une loi sur le contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs et ce, avec l'assistance du service juridique du PNUCID. L'avènement de cette législation est nécessaire pour une répression plus sévère du trafic illicite des stupéfiants, autres que le cannabis qui commence à faire son incursion à Madagascar. Cette loi permet également de poursuivre toutes formes d'incitation à la consommation des substances sous contrôle. Par ailleurs, cette législation permet au juge, dans le cadre de l'injonction thérapeutique instituée, de substituer une mesure privative de liberté par une mesure de traitement. Enfin, elle permet de placer sous contrôle une ou des substances qui ne le sont pas sur le plan international, nonobstant les risques qu'elle(s) pourra (pourront) occasionner pour l'individu et pour la société, tel par exemple le *Catha edulis* dont les dérivés synthétiques, la cathine et la cathinone, le sont pourtant curieusement.

Par ailleurs, le Gouvernement malgache a engagé des pourparlers depuis 1996 avec le Conseil de l'Europe à Strasbourg, en vue de son accession à la Convention européenne sur l'entraide judiciaire et à la Convention sur le blanchiment, le dépistage, la saisie et la confiscation de

l'argent. Par ailleurs, le PNUCID fut récemment saisi d'une demande d'assistance juridique pour l'élaboration d'une loi sur le blanchiment de l'argent. La même démarche a également été entreprise auprès de l'Union postale universelle en vue de la tenue d'un séminaire de formation des agents des services postaux, de la douane et des forces de répression, face à l'utilisation éventuelle des services postaux par les trafiquants.

Parallèlement à l'adoption de la nouvelle législation et s'inspirant du cadre élaboré par le PNUCID, Madagascar a commencé la préparation d'un plan national de lutte axé principalement sur la réduction de la demande. À cette fin, une enquête épidémiologique a été menée avec l'assistance de l'Institut de formation et de lutte contre la drogue et l'INSERM à Paris, en vue d'établir d'une part les tendances réelles de l'abus et par ricochet dans une certaine mesure du trafic illicite, et d'autre part de déterminer le groupe sensible que l'on devrait cibler dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme de prévention visant la jeunesse.

L'élimination des cultures illicites de cannabis constitue un des objectifs du plan. Les opérations de police auxquelles avait procédé la gendarmerie depuis juin 1987 dans la partie nord de Madagascar réputée pour être une des zones de cultures illicites, ont permis de découvrir d'importantes cultures illicites de cannabis pratiquées sur plusieurs dizaines d'hectares et de détruire plusieurs dizaines de tonnes de cannabis, d'arrêter quelques centaines de paysans impliqués dans ces activités de cultures et de production. L'entreprise devait être étendue dans d'autres régions du pays, mais elle implique la mobilisation de ressources financières importantes pour laquelle le Représentant régional du PNUCID à Nairobi vient d'être saisi. Les opérations dont il s'agit avaient certes permis d'éliminer du circuit illicite des quantités importantes de cannabis qui auraient fait des ravages considérables là où elles seraient destinées.

Toutefois, sans faire en aucune manière l'apologie de ces pratiques illicites, des familles dont les conditions de vie laissent déjà à désirer en souffriront, du fait du manque à gagner que ces opérations ont entraîné. Sur la base des principes d'une République humaniste et écologique instaurée à Madagascar — principes sur lesquels Monsieur le Président de la République avait épilogué longuement, lors de la cérémonie de son investiture à la magistrature suprême — le souci majeur du Gouvernement, afin de concilier l'homme avec ses semblables («l'homme, selon Hobbes, dans le Léviathan, est un loup pour l'homme : *homo homini lupus*») et avec son environnement (l'homme, selon Jean-Jacques Rousseau, dans le Contrat social, naît bon, c'est la

société qui le déprave), est l'élimination de la pauvreté. Il est établi qu'un homme pauvre est souvent conduit à commettre des actes répréhensibles, voire criminels, qu'en temps normal sa conscience aurait réprouvés.

Tenant compte de cette préoccupation, le plan national de lutte que nous nous proposons de déterminer bien avant la fin de l'exercice en cours, mettra l'accent sur le problème de substitution des cultures illicites, dans le cadre d'un développement rural intégré, par des cultures viables et rentables. La réalisation de ce programme nécessite toutefois la mobilisation considérable de ressources humaines et financières, car il ne suffit pas de pratiquer telle ou telle culture, mais il importe surtout d'assurer l'évacuation et l'écoulement des produits tirés de ces cultures de substitution à partir des zones de culture vers le point d'éclatement; ce qui implique *ipso facto* la création d'infrastructures routières fiables et durables, permettant le désenclavement en toutes saisons.

Pour terminer, je voudrais dire que les mesures que Madagascar entend mettre en oeuvre dans le cadre de ses engagements dans la lutte contre le fléau de la drogue, aux niveaux national, régional et international, impliquent la mobilisation des ressources humaines et financières qu'elle espère trouver auprès des autres États, ainsi que des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, si la coopération internationale que nous ne cessons d'invoquer ici pour éradiquer ce fléau n'est pas un vain mot. Cette coopération devra également impliquer la condamnation par la communauté internationale de toute politique laxiste pratiquée par certains États, et qui consiste notamment à libéraliser et à dépénaliser toute activité se rapportant aux cannabis ou à administrer, pour une raison ou une autre, des stupéfiants à des toxicomanes. Une telle politique risquerait d'affaiblir le système international de contrôle de la drogue en vigueur et, par voie de conséquence, de faire obstacle à cette coopération dont ce système est le seul cadre approprié.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Directeur général chargé de la campagne interministérielle contre les drogues de Madagascar de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Baboucarr-Blaise Jagne, Chef de la délégation de la Gambie.

**M. Jagne** (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, d'emblée, au nom de la délégation gambienne, transmettre nos sincères condoléances à la délégation de la République fédérale du Nigéria, à l'occasion de la disparition prématurée de son ancien chef d'État, le général Sani



Abacha. Le général Abacha a énormément contribué au renforcement des excellentes relations qui ont toujours existé entre les républiques soeurs du Nigéria et de la Gambie. Il a également beaucoup fait pour concrétiser les nobles idéaux du panafricanisme et, d'ailleurs, de la solidarité et de la fraternité africaines. Paix à son âme!

Nous ne pouvons espérer trouver meilleure tribune que cette session extraordinaire pour nous pencher sur le problème mondial de la drogue. Nous espérons sincèrement que grâce à un effort international concerté et soutenu, notre objectif d'un monde débarrassé des drogues pourra être réalisé. Il n'est pas besoin de souligner le fait que la menace de la drogue a déjà pris des proportions monumentales, à tel point qu'aucune société aujourd'hui n'est à l'abri de ses tentacules tenaces et mortels. Mise à part la violence liée aux drogues, c'est le tissu même de notre société qui est détruit dans ce processus et le bien le plus précieux de toute nation, sa jeunesse, est toujours, malheureusement, la première victime. Or les jeunes sont l'avenir de toutes les nations, et il est dans notre intérêt de les protéger. Nous devrions donc tous avoir comme détermination commune de porter un coup fatal au problème de la drogue sous toutes ses formes.

La première étape à cet égard est l'adoption du projet de déclaration politique, qui est également, en quelque sorte, l'énoncé de notre mission. Nous sommes convaincus qu'avec de la détermination, la volonté politique nécessaire et les ressources appropriées, la tâche est réalisable à long terme, malgré l'envergure de ce défi.

Je me permettrai de citer mon pays comme exemple. Nous savons tous que de nombreux pays ici présents ont été utilisés par les trafiquants de drogues comme plaques tournantes de leurs vastes réseaux. La Gambie n'a pas fait exception à cette règle, mais depuis l'avènement du nouveau gouvernement en juillet 1994, sous la direction de S. E. le Président Yahya A. J. J. Jammeh et depuis la déclaration de guerre contre les drogues qu'il a immédiatement décrétée, le problème a été considérablement réduit. La Brigade nationale des stupéfiants, créée en 1991, a intensifié ses activités, avec notamment des exercices de renfort dans les aéroports et les ports maritimes, des activités de surveillance et de collecte d'informations, de contrôle des suspects et d'identification ainsi que la perquisition, l'arrestation et la condamnation des revendeurs, des négociants et des trafiquants. On aurait pu faire plus avec davantage de ressources mais nous espérons quand même qu'avec l'élan généré par cette session extraordinaire nous pourrions compter sur l'assistance et la coopération d'autres

pays pour les questions de logistique, notamment de formation et d'appui matériel.

J'aimerais, à ce stade, exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation pour l'offre opportune faite par le Président Clinton concernant la création d'un programme de bourses qui permettrait à des fonctionnaires d'autres pays de venir aux États-Unis pour suivre une formation plus poussée à la lutte contre la drogue.

Outre la Brigade des stupéfiants mentionnée plus tôt, un Programme national de lutte contre la drogue a également été créé en Gambie, avec deux objectifs principaux : contenir la menace du trafic de drogues et des problèmes qui y sont associés et deuxièmement, renforcer les institutions existantes liées au traitement des toxicomanes. Une partie intégrante de notre Programme national de lutte contre les drogues est son laboratoire de contrôle des drogues, où sont analysés des échantillons des produits saisis. C'est avec l'appui actif du PNUCID que le laboratoire a été mis en place, principalement à des fins de contrôle de la qualité des produits pharmaceutiques. Mais du fait d'un manque aigu de ressources, nous sommes obligés d'essayer de faire d'une pierre deux coups. Mon pays sait donc particulièrement gré au PNUCID de sa coopération.

Nous ne devons pas oublier non plus la contribution inestimable d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales. Je veux parler dans notre cas d'une organisation locale, le Front des jeunes contre la drogue et l'alcool, qui a oeuvré avec ardeur non seulement à dissuader les jeunes de recourir aux drogues, mais aussi à leur trouver d'autres exutoires plus attrayants.

Pour terminer, au nom de mon gouvernement, je tiens à remercier le Président Ernesto Zedillo, du Mexique, pour avoir pris l'initiative de convoquer cette session extraordinaire consacrée au problème mondial des drogues. Le Président Jammeh lui-même aurait aimé assister en personne à cette importante réunion, mais il n'a pu venir, en raison de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui a lieu en ce moment à Ouagadougou (Burkina Faso). Néanmoins, il continuera de suivre de près cette question avec le même intérêt et donnera toutes les instructions nécessaires à ceux qui sont concernés par la lutte contre les drogues en Gambie pour que soit assuré un suivi coordonné et vigoureux.

La session extraordinaire ravivera sans aucun doute l'intérêt que nous portons tous à la lutte contre les drogues. Nous aspirons tous à un monde sans drogues. C'est une

gagere, c'est le moins que l'on puisse dire, mais nous devons être à la hauteur du défi car l'enjeu est tel qu'on ne peut se permettre de sombrer dans la passivité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de la Gambie de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Percy Metsing Mangoaela, Chef de la délégation du Lesotho.

**M. Mangoaela** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur particulier pour moi que de prendre la parole à l'occasion de cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au nom du Gouvernement nouvellement élu du Lesotho, au sujet d'un problème dont l'ampleur n'est discutée par personne. Le problème de l'abus des drogues et les conséquences sociales qui en découlent posent un sérieux défi à l'ingéniosité de l'humanité, qui doit donner une réponse collective à une menace commune.

Un cadre solide et global pour les activités de contrôle des drogues a été créé en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues coordonne toutes les activités dans ce domaine au sein du système des Nations Unies et joue un rôle prééminent dans la promotion de la coopération internationale en matière de contrôle des drogues. L'Organe internationale de contrôle des stupéfiants réalise des efforts inlassables pour aider les États Membres à assurer la pleine application des dispositions de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988.

Quelques événements majeurs ont eu lieu, notamment la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues tenue, à Vienne en juin 1987, et la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1990, qui était consacrée aux questions relatives au contrôle international des drogues et au cours de laquelle l'Assemblée a adopté une Déclaration politique et un Programme d'action mondial. L'Assemblée a également proclamé la décennie 1991-2000 Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues.

Malgré tous ces efforts et les autres initiatives visant à resserrer le contrôle des drogues, tous les pays sont maintenant touchés par les conséquences dévastatrices de l'abus des drogues. En réalité, le problème a dépassé les frontières nationales pour devenir une menace mondiale. Le fléau de la drogue est devenu de plus en plus complexe. Les efforts déployés par la communauté internationale en vue de

combattre ce problème grandissant sont tenus en échec par la production de nouvelles drogues. L'utilisation et le trafic illicites de drogues continuent de poser une grave menace à la santé et au bien-être de nos peuples et nuisent également aux fondements économiques, culturels et politiques de nos sociétés. Les profits tirés du trafic illicite sont utilisés pour déstabiliser les gouvernements, pour corrompre des fonctionnaires et pour influencer sur les décisions gouvernementales.

Le Lesotho est partie aux traités existants en matière de contrôle des drogues, notamment la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988. À l'occasion de cette session extraordinaire, le Gouvernement du Lesotho souhaite renouveler l'engagement qu'il a pris de mettre en oeuvre les dispositions de ces Conventions. Nous réaffirmons également l'engagement que nous avons pris d'obtenir des résultats concrets dans la réalisation de tous les objectifs fixés par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement du Lesotho est préoccupé par le fait que dans toutes les régions du monde, les plus frappés par le problème des drogues sont les enfants et les jeunes. L'âge d'initiation à la toxicomanie baisse chaque année. L'article 33 de la Convention relative aux droits de l'enfant, à laquelle 191 États sont parties, souligne le besoin de protéger les enfants de l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes. C'est pourquoi, à l'occasion de la session extraordinaire, qui marque le dixième anniversaire de la Convention de 1988, ma délégation réitère que la participation de toutes les nations, communautés et familles est essentielle si nous voulons protéger efficacement nos enfants et gagner la lutte contre la drogue.

Il est troublant de constater que la famille élargie, qui occupe une position centrale dans les sociétés africaines, se désagrège rapidement en raison de facteurs tels que la pauvreté, la sécheresse, la guerre civile et les conflits politiques et ethniques, qui, à leur tour, conduisent à la famine et au déplacement massif de populations. Malheureusement, l'érosion de la structure familiale africaine a conduit à une dérive vers l'abus des drogues, plus particulièrement parmi les enfants et les jeunes. Nous en appelons donc à tous les membres de la communauté internationale pour qu'ils traitent le problème des drogues en Afrique en tenant compte des facteurs qui contribuent à la désintégration de la famille africaine.

Dans ce contexte, ma délégation tient à souligner l'importance de la participation des familles dans toute société à la lutte contre les drogues. La famille est l'instrument principal de transmission des valeurs, de la culture, des attitudes et des modes de comportement. Ce sont généralement les jeunes qui, dans des circonstances particulièrement difficiles, comme les enfants des rues, sont les plus vulnérables à l'abus des drogues et les plus sujets aux comportements à risque associés aux drogues. Nous rappelons que l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/237 du 20 septembre 1993, a proclamé le 15 mai Journée internationale des familles. Nous sommes convaincus que la communauté internationale, en célébrant chaque année cette journée, attache une grande importance à la famille en tant qu'élément de base de la société. Cependant, nous voudrions que l'importance de la participation des familles dans la lutte contre les drogues soit soulignée à l'occasion de cette session.

Ma délégation se réjouit de voir que les représentants de 130 gouvernements qui ont pris part à la session préparatoire finale tenue à Vienne du 13 au 21 mars 1998 ont adopté la Déclaration politique qui a été soumise pour adoption à la session extraordinaire. La Déclaration prévoit une stratégie globale intégrée qui vise à traiter simultanément tous les aspects du problème des drogues. Il est très important aussi que des échéances aient été fixées. Le Lesotho se félicite également des dispositions prévues dans la «Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues» et dans les «Mesures propres à renforcer la coopération judiciaire».

Ma délégation ne saurait trop souligner l'importance du principe de la responsabilité partagée face aux aspects de l'offre et de la demande du trafic des drogues. Nous apprécions donc qu'il soit procédé à une évaluation du problème international des drogues et que soit mise au point, pour le XXI<sup>e</sup> siècle, une stratégie prospective et centrée sur le principe fondamental d'une approche équilibrée entre la réduction de l'offre et celle de la demande et particulièrement respectueuse de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et du principe de non-ingérence dans les affaires internes des États.

Au Lesotho, bien que nous ne puissions prétendre ne pas être affectés par le fléau des drogues, nous ne connaissons pas l'ampleur de l'abus et du trafic des drogues dans le pays. Ce que nous savons, par contre, c'est que le cannabis est produit dans le pays, quoique en petites quantités. Il pousse dans les régions montagneuses difficilement accessibles par route. La plupart des producteurs sont les plus démunis des zones rurales pauvres. Ils exportent

souvent leurs produits vers l'Afrique du Sud voisine afin de gagner de l'argent pour subvenir à leurs besoins essentiels et à leurs autres besoins économiques. Ces personnes, qui nourrissent leur famille grâce aux revenus tirés de leur production illicite, qui sont arrêtées par la police et purgent de longues peines de prison ou qui sont agressées par des criminels, ne sont pas elles-mêmes des criminels. Ce sont des chefs de famille qui sont confrontés à une pauvreté abjecte. Par conséquent, nous sommes d'accord pour dire que le développement de cultures de substitution est la réponse à ces problèmes apparemment insolubles.

Mon gouvernement est tout aussi préoccupé par le lien qui existe entre le trafic illicite des drogues et le crime organisé. Le commerce illicite des drogues est associé au trafic illicite des armes et au blanchiment de l'argent. Le Gouvernement du Lesotho a réalisé l'ampleur de la corruption dans le pays. Des études entreprises avec l'aide du Centre danois pour les droits de l'homme et des Gouvernements botswanais, sud-africain et britannique montrent une augmentation de l'incidence du crime économique dans le pays, qui implique de hauts fonctionnaires et d'autres organismes gouvernementaux. Le Gouvernement, ayant reconnu que ses stratégies de contrôle ne peuvent aboutir à des résultats sans une législation contre le blanchiment de l'argent, a par conséquent entrepris de rédiger une loi à cette fin. Ma délégation estime que le problème des drogues ne pourra être réglé de façon efficace qu'au moyen de la coopération internationale. Nous sommes dès lors reconnaissants pour la coopération que nous avons reçue de certains de nos voisins, tels que le Botswana et l'Afrique du Sud, ainsi que d'autres pays plus lointains comme le Danemark et le Royaume-Uni.

Enfin, le Gouvernement du Lesotho voudrait exprimer sa reconnaissance pour la contribution apportée par le PNUCID dans la sous-région. Le PNUCID a mené des campagnes de sensibilisation et il s'est efforcé de renforcer les activités de répression pour mettre un terme au trafic des drogues illicites dans notre pays et dans la sous-région. Récemment, en mai 1998, le PNUCID a financé à Nairobi une conférence régionale à laquelle ont participé des personnalités venues de 15 pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'est. Les efforts entrepris par le PNUCID complètent les initiatives prises par la Communauté de développement de l'Afrique australe, dont le Lesotho est membre, en vue de lutter contre le trafic des drogues au sein de la Communauté. À cet égard, la Communauté a adopté un protocole sur la lutte contre les drogues illicites.

Le défi que pose le problème de l'abus des drogues ne s'adresse pas aux faibles et la communauté internationale,

lorsqu'elle décide d'oeuvrer de concert, n'a jamais agi avec faiblesse. C'est sur cette conviction que repose notre foi dans notre capacité collective de relever ce défi.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Lesotho de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. William Bull, Chef de la délégation du Libéria.

**M. Bull** (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais avant tout réitérer au nom de mon gouvernement nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République fédérale du Nigéria à la suite du décès du général Sani Abacha. La mort d'un fils illustre de l'Afrique est une perte énorme pour toute notre sous-région.

Le Gouvernement du Libéria se félicite de la tenue de cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues.

Au fil des ans, il est regrettable que les appels lancés à partir de cette tribune et d'autres instances internationales en faveur de mesures internationales concertées pour faire face au problème des drogues n'aient pas reçu l'écho qu'ils méritaient. Il n'en reste pas moins que notre participation à la présente session témoigne d'une prise de conscience accrue de la complexité de ce problème et de la nécessité de prendre des mesures au plan international pour combattre le fléau des drogues illicites, qui a des conséquences catastrophiques pour des millions de personnes dans le monde.

La démarche globale adoptée pour traiter du problème des drogues doit s'attaquer à la fois à la demande et à l'offre des drogues ainsi qu'à leur incidence sur le développement socioéconomique et les infrastructures des pays, notamment celles du monde en développement.

À cet égard, notre organisation universelle est l'instance idéale pour sensibiliser les populations et aider les pays à élaborer des mesures nous permettant de nous attaquer au problème mondial des drogues. Nous rendons un hommage mérité au Secrétaire général, Kofi Annan, pour sa direction éclairée et les efforts constants qu'il a déployés en vue d'attirer l'attention sur le besoin urgent de prendre des mesures décisives pour renverser la tendance actuelle. Nous nous félicitons des contributions très importantes apportées par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, sous la conduite compétente de M. Arlacchi, qui ont contribué à mobiliser une action

mondiale et à fournir une assistance pour lutter contre le problème des drogues.

En Afrique, on s'accorde de plus en plus à reconnaître qu'il est nécessaire de vaincre le problème de la toxicomanie afin d'empêcher que les maigres ressources que nous pouvons affecter au développement socioéconomique ne soient détournées au profit des activités de répression et d'autres mesures de lutte contre le trafic des drogues. Ainsi, aux niveaux régional et sous-régional, plusieurs instances ont déployé des efforts concertés dans ce domaine. Le plan d'action de l'Organisation de l'unité africaine qui a été adopté en juillet 1996 par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement a établi des principes directeurs en vue d'assurer la cohésion de l'action menée pour lutter contre les drogues aux niveaux national et régional. Nombre de ces pays ont déjà conclu des accords de coopération bilatéraux et multilatéraux en matière de contrôle des drogues.

Au niveau sous-régional, les États membres de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest s'emploient ensemble depuis 1993 à mettre en oeuvre un programme unifié de contrôle visant l'élimination des drogues illicites dans leurs pays.

Au Libéria, qui a connu sept années de guerre jusqu'à la tenue d'élections démocratiques en juillet dernier, l'incidence des cas de toxicomanie avait atteint des proportions alarmantes. En 1995, le gouvernement provisoire d'alors a créé un Comité interministériel sur les drogues ayant à sa tête un directeur exécutif. Le Comité s'est efforcé pour la première fois d'élaborer des programmes et des politiques nationales pour la prévention de la toxicomanie et pour le traitement et la réadaptation des toxicomanes. Il s'est en outre employé à harmoniser notre politique en la matière avec celles des autres pays de la sous-région afin de mettre un terme au trafic des drogues.

Lorsqu'il a pris ses fonctions en août 1997, le Président Charles Taylor, dans son premier discours adressé à la nation, a souligné la détermination de son gouvernement de lutter contre le trafic des drogues illicites et d'empêcher que les trafiquants de drogues ne se réfugient en territoire libérien.

En collaboration avec le PNUCID, les gouvernements amis et d'autres groupes, les autorités libériennes ont mis au point un plan de relèvement sur deux ans dont le coût est estimé à 2 millions de dollars. Ce plan vise à sensibiliser la population au problème des drogues. Il comprend des activités de renforcement des capacités institutionnelles par le biais de cours de formation, de séminaires, de program-

mes éducatifs au moyen des médias et d'émissions de radio et de télévision, entre autres.

Le Gouvernement a conçu une stratégie de réadaptation pour les anciens combattants qui sont toxicomanes. Le coût estimatif de l'application de ce programme sur une période de trois ans s'élève à 3 millions de dollars.

Il est clair qu'en dépit des efforts modestes déployés par le Libéria et les autres pays qui partagent les mêmes préoccupations pour instituer des programmes et des politiques nationales de lutte contre le trafic des drogues illicites et la toxicomanie, une action internationale s'impose pour renverser cette tendance. C'est pourquoi mon gouvernement souscrit sans réserve aux déclarations et aux programmes et calendriers qui seront adoptés à la présente session extraordinaire.

À cet égard, il est impératif qu'un appui approprié soit apporté au PNUCID ainsi qu'à des pays comme le Libéria qui manquent de ressources pour la réalisation de programmes nationaux de lutte contre la drogue.

Le Gouvernement du Libéria est attaché à la stratégie mondiale de lutte contre le problème des drogues qui nous concerne tous, et nous espérons que les décisions prises ici feront bien comprendre la détermination de la communauté internationale de mettre fin à cette menace pour l'humanité.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Libéria de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Vladimír Galuška, Chef de la délégation de la République tchèque.

**M. Galuška** (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Je ne pense pas que quelqu'un soit surpris d'entendre qu'aujourd'hui, à la veille d'un nouveau siècle, les drogues sont l'un des principaux fléaux de la planète et qu'elles affectent les institutions politiques, le bien-être, la santé et la sécurité des populations dans pratiquement tous les pays. Ce phénomène supranational qui dépasse les frontières des États, des régions et des zones géopolitiques, est un problème mondial type qui ne peut être réglé que par une coopération internationale soutenue. La République tchèque est convaincue que la condition préalable à une efficacité de l'action antidrogue aux niveaux national et international est la volonté politique de chaque État. La ratification et la mise en oeuvre des trois conventions sur le contrôle des drogues de 1961, 1971 et 1988 sont essentielles si l'on veut pouvoir combattre efficacement la drogue.

Pour la République tchèque, le principal objectif de cette session extraordinaire est de renforcer ces conventions, considérées par la communauté internationale comme des instruments juridiques fondamentaux et ce, en adoptant les recommandations figurant dans le rapport de la Commission des stupéfiants (A/S-20/4). Le projet de Déclaration politique, qui reflète la prise de conscience de la communauté internationale de la diversité des problèmes que soulève la drogue, consolide les efforts faits pour réaliser des objectifs précis et pour la première fois dans l'histoire, fixe des dates pour sa mise en oeuvre.

La République tchèque apprécie vivement la Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle les programmes de réduction de la demande doivent englober des mesures de prévention pour dissuader les jeunes de consommer des drogues et réduire l'impact de la toxicomanie sur la vie sociale et la santé. La République tchèque considère que les textes préparés constituent une bonne base pour une coopération internationale accrue et pense que nous pourrions aboutir à un consensus en vue de leur adoption.

Pour ne pas m'étendre sur des proclamations officielles, je voudrais citer quelques exemples montrant que notre pays s'est attaqué de façon résolue au fléau des drogues. En février dernier, le Gouvernement a approuvé pour les années 1998-2000 une nouvelle stratégie antidrogue reposant sur une approche équilibrée et intégrée, conformément au Programme d'action adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies. Une approche équilibrée face à la réduction de la demande et de l'offre est en effet un élément décisif pour un contrôle efficace des drogues. Cette stratégie est appliquée au niveau central et au plan des communautés locales. Ce système décentralisé délègue les responsabilités aux coordonnateurs antidrogue au niveau des districts. L'expérience que nous avons acquise montre que la participation des communautés locales à des projets de contrôle des drogues est très importante.

Au cours des trois dernières années, la République tchèque a promulgué de nombreuses lois pleinement conformes aux conventions pertinentes des Nations Unies et à l'acquis communautaire de l'Union européenne. Les plus importantes sont la loi contre le blanchiment de l'argent, l'amendement au Code pénal pénalisant la possession des drogues aux fins de consommation personnelle et une loi régissant le contrôle des utilisations finales légitimes des stupéfiants et des substances psychotropes, y compris des précurseurs. Un élément essentiel de cette stratégie antidrogue consiste à élargir et à renforcer la coopération existante

aux niveaux régional et sous-régional. Dans ce processus, nous apprécions le rôle joué par le PNUCID, qui reste le principal organe de coordination des efforts de la communauté internationale pour la mise en oeuvre de ses objectifs à long terme.

Il n'est pas nécessaire d'être expert en économie pour remarquer que dans le monde actuel, les drogues sont également un problème économique. Il est alarmant que le trafic international de drogues représente 5 % du commerce mondial et que les profits du crime organisé atteignent des centaines de milliards de dollars. Le prix que la population mondiale doit payer est énorme et disproportionné par rapport à l'énergie investie dans l'action de lutte contre la drogue. Il est inquiétant que l'épidémie de sida, qui se répand chez les toxicomanes, soit devenue un risque majeur pour la santé publique, avec des effets catastrophiques sur les budgets nationaux.

Il ne fait aucun doute que les drogues sont un problème chronique du monde contemporain. Certains disent que la cause principale est le nouveau contexte social ou l'inclinaison biologique ou psychologique du toxicomane. Cependant, avec des objectifs réalistes et une approche équilibrée et coordonnée, il y a un espoir pour que ce problème croissant soit maîtrisé. Une coopération internationale soutenue est nécessaire et aucun pays ne pourra vaincre ce fléau seul. Je pense que cette session est non seulement une occasion exceptionnelle de réaffirmer notre volonté d'honorer les engagements internationaux dans ce domaine, mais également une occasion pour la communauté internationale d'agir pour régler ce problème majeur.

Je voudrais terminer en disant que les tâches qui nous attendent sont difficiles mais qu'elles sont formulées de façon claire et réaliste. Tout dépend maintenant des États Membres, qui doivent savoir dans quelle mesure et à quel rythme ils veulent progresser. Il est clair que les résultats de nos efforts communs vont façonner la face du monde à la veille du prochain millénaire.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de la République tchèque de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mohammed Al-Sameen, Chef de la délégation de l'Oman.

**M. Al-Sameen** (Oman) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer, au nom de la délégation de mon pays, nos vifs remerciements pour la manière excellente avec laquelle vous avez

organisé les travaux de cette session. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance pour le travail réalisé par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues dans la préparation réussie des travaux de cette session.

L'Assemblée générale tient cette session extraordinaire pour examiner une question très importante pour la communauté internationale. Cette manifestation internationale et l'examen du problème des drogues et du trafic illicite de drogues illustrent l'importance qu'accorde la communauté internationale à l'élimination de ce dangereux fléau transnational. Il est sûr que ce fléau affecte tous les peuples et qu'il constitue une catastrophe pour les sociétés.

Vu les ravages qu'il inflige aux stratégies de développement des pays, sans parler des menaces qui en résultent pour la paix et la sécurité internationales, une coopération mondiale face aux drogues et au trafic illicite des drogues est absolument nécessaire. Elle suppose des efforts axés sur des résultats concrets afin d'aboutir à l'élimination de ce problème sous tous ses aspects.

Les conventions internationales et les résolutions pertinentes adoptées par la communauté internationale ont grandement contribué à promouvoir les efforts de lutte contre ce fléau. Maintenant plus que jamais, il nous incombe de mettre en oeuvre ces conventions et de les promouvoir par le biais de mécanismes permettant d'aboutir.

Mon pays salue les efforts internationaux de lutte contre les drogues et toutes les activités connexes. Mon pays voudrait également réitérer son ferme attachement à la coopération commune pour éradiquer ce phénomène. Nous sommes, en effet, parfaitement conscients du danger des drogues et de leurs répercussions néfastes sur la santé et la prospérité de l'humanité mondiale. Le gouvernement de mon pays est convaincu de l'importance que revêt la promotion des efforts internationaux dans ce cadre. Nous avons donc participé avec la communauté internationale à l'élaboration de solutions efficaces pour remédier aux problèmes de l'abus et du trafic illicite des drogues. Mon pays s'est ainsi employé à promulguer des lois nationales strictes permettant de s'attaquer à ce phénomène et de le juguler. En outre, le gouvernement de mon pays a créé un organe spécialisé chargé de lutter contre les drogues, d'assurer la formation et de développer et promouvoir les efforts de recherche scientifique et les études visant à faire face à ce problème et à en venir à bout.

Nous tenons à réitérer l'importance du rôle de l'action internationale dans la lutte contre la drogue. Nous insistons

par conséquent sur l'importance du partage des responsabilités, appliqué de façon ferme et intégrée, en gardant à l'esprit les principes du respect de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale des pays et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Sur cette base, mon pays a adhéré à toutes les conventions et protocoles internationaux concernant la lutte contre les drogues. En outre, il existe à cet égard une coopération conjointe entre tous nos services et organes nationaux et l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol).

Au niveau régional, mon pays a participé à l'élaboration du projet de législation unifiée sur les délits liés aux drogues du Conseil de coopération du Golfe. Mon pays a également participé à la formulation de la stratégie arabe de lutte contre l'abus des drogues. En outre, il a coopéré avec le Bureau arabe des stupéfiants du Conseil des Ministres de l'intérieur des pays arabes.

Enfin, mon pays se félicite des recommandations faites par l'organe préparatoire de cette session. Nous voudrions également réaffirmer l'importance que nous attachons à l'action dans le contexte d'un nouveau partenariat afin d'appliquer le principe du partage des responsabilités et d'en promouvoir le cadre juridique. Nous soulignons, en outre, l'importance qu'il y a à coordonner les efforts entre les différents pays afin d'adopter une législation permettant la mise en oeuvre d'une stratégie internationale. Ces efforts resteront insuffisants tant qu'ils ne seront pas harmonisés avec les initiatives visant à réduire l'offre de la part des pays producteurs. Ceci devrait s'accompagner d'efforts énergiques visant à réduire la demande de drogues, y compris les prétendues drogues douces ou légères.

Nous ne devrions pas non plus oublier la nécessité de renoncer aux fonds générés par le trafic illicite des drogues et d'empêcher le blanchiment de l'argent. Nous avons besoin d'un mécanisme de renforcement de la coopération entre États par l'échange d'informations dans le cadre de la lutte contre les drogues.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de l'Oman de sa déclaration.

Avant de donner la parole aux Observateurs, je voudrais remercier les représentants du Yémen, de la Gambie et de la République tchèque — dont les déclarations n'ont pas dépassé six minutes — d'avoir respecté la décision de l'Assemblée générale de limiter les temps de parole à sept minutes. Chacun sait combien il est difficile de faire une courte déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. Mme Ruth Dreifuss, Conseillère fédérale et Vice-Présidente de la Fédération suisse.

**Mme Dreifuss** (Suisse) : En consacrant ses délibérations à la «lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes», l'Assemblée générale se fait l'écho des préoccupations de la communauté internationale.

Aucune société n'est épargnée aujourd'hui par l'abus et le trafic de drogues illicites et la distinction entre pays producteurs et pays consommateurs s'est effacée. Face à cette évolution, la communauté internationale doit assumer une responsabilité partagée et se donner une stratégie commune. Mon pays soutient les efforts déployés ces dernières années par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en vue de renforcer la coopération internationale et de développer des stratégies multidisciplinaires au niveau national.

En Suisse, l'épidémie du sida, l'augmentation du nombre des usagers de drogues, la marginalisation et la misère visible des toxicomanes, une prolifération de rassemblements de toxicomanes en des lieux publics ainsi que l'augmentation de la criminalité liée à la drogue, tous ces phénomènes qui sont survenus dans les années 80 nous ont amenés à élaborer et à mettre en place une stratégie renforcée en matière de drogue. Face à l'ampleur de ces problèmes et conscient du fait qu'il n'existe pas de solution unique pour les résoudre, le Gouvernement suisse a opté pour une politique pragmatique et cohérente afin d'atteindre une réduction de la toxicomanie et de ses conséquences négatives, et de lutter contre le crime organisé.

Cette politique consiste en une approche globale et multidisciplinaire qui comporte quatre piliers, permettant enfin la collaboration confiante de tous les intervenants : la prévention, le traitement, la réduction des risques et la répression.

Premier pilier, la prévention, à laquelle nous accordons une grande priorité, comme le fait aussi la «Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues». Cette démarche exige un engagement à long terme auprès des jeunes, car ils sont de plus en plus confrontés à l'offre de drogues illicites. Les activités de prévention sont indispensables au sein de toutes les structures de la société : dans la famille, à l'école, dans le domaine des loisirs et du sport, etc.

Deuxième pilier, le traitement et la réinsertion sociale des personnes dépendantes, où il est primordial d'offrir un large spectre de soins. C'est pour prendre en charge des cas particulièrement sévères de dépendance, rebelles aux autres offres thérapeutiques, que la Suisse effectue depuis 1994 des essais scientifiques de prescription médicale de stupéfiants aux personnes gravement dépendantes. Ces essais ne constituent qu'une très petite partie des mesures de traitement. La prescription sous strict contrôle de l'État d'héroïne, de morphine et de méthadone par voie intraveineuse n'est qu'un élément d'une prise en charge médico-sociale plus large.

J'aimerais le répéter clairement ici : la Suisse ne s'engage pas sur la voie de la libéralisation de la drogue. Au contraire. L'héroïne reste une substance interdite en Suisse et ne peut être prescrite que sur autorisation spéciale de la Confédération dans des institutions spécialisées.

L'intérêt, parfois critique, soulevé par ces essais est grand. La Suisse tient à agir en toute clarté et elle tient les résultats scientifiques de ces essais à la disposition de tous les intéressés. Notre pays a accueilli plusieurs délégations étrangères et se réjouit de continuer à informer sur sa démarche.

Les résultats de ces essais indiquent que la prescription médicale de stupéfiants permet d'atteindre des toxicomanes fortement dépendants qui avaient déjà essayé sans succès d'autres formes de thérapie. Leur état de santé s'est nettement amélioré, ainsi que leur situation sociale. L'activité criminelle de ces personnes est en forte diminution. La désaccoutumance, par contre, nécessite un temps relativement long.

La prescription d'héroïne à des toxicomanes sévèrement dépendants dans le cadre d'un système de santé développé tel qu'il existe dans mon pays s'est révélée être un complément intéressant possible de la palette des traitements de la dépendance. Nous insistons sur le fait que de très nombreuses conditions doivent être remplies pour que de telles thérapies ne causent pas plus de mal que de bien.

Troisième pilier, les mesures de réduction des risques et l'aide à la survie pour les personnes dépendantes en phase de toxicomanie active, de manière à prévenir la dégradation physique et psychique, voire la mort de ces personnes. L'échange de seringues par exemple vise à réduire le risque de transmission du sida et de l'hépatite.

Enfin, quatrième pilier, la répression de la production, du commerce et de la consommation illicites des drogues,

ainsi que du blanchiment de l'argent provenant de ces activités. Dans le domaine de la police, la Confédération a renforcé sa politique d'information et de coordination ces dernières années, tant au niveau national qu'international. Ainsi, la Suisse a créé ce printemps une unité spécialisée constituée en bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. C'est une des conséquences directes de l'entrée en vigueur, le 1er avril dernier, de la nouvelle loi sur le blanchiment d'argent.

De même, la Confédération accroît ses efforts dans le domaine du contrôle des produits psychotropes, précurseurs et substances chimiques essentielles. La Suisse, grande productrice de produits chimiques, est consciente de sa responsabilité. C'est par le contrôle efficace des produits chimiques primaires et par une lutte impitoyable contre le blanchiment de l'argent que la Suisse entend franchir un palier important dans la lutte contre le crime organisé.

La politique de la drogue du Gouvernement a fait l'objet d'un large débat en automne dernier. Le 28 septembre, la population suisse a rejeté en votation populaire les propositions des partisans d'une démarche plus traditionnelle et plus étroite avec une nette majorité de 70 % des voix. Ce résultat donne une très forte légitimation démocratique à la politique du Gouvernement en matière de drogues.

La réussite d'une politique de la drogue se mesure aussi à des faits. Je voudrais donc pour terminer rappeler ici très rapidement quelques signes encourageants en Suisse. Le nombre de décès dus à la consommation de drogue diminue constamment. Le nombre de nouveaux cas d'infections par le VIH et l'hépatite est également en forte diminution. Le nombre de nouveaux consommateurs de drogues dures en Suisse est en recul, tandis que celui de consommateurs réguliers de la drogue est resté stable depuis 1990. L'âge moyen des toxicomanes est en augmentation. La plupart des toxicomanes réussissent à sortir tôt ou tard de la dépendance et enfin les saisies de drogues illicites ont doublé entre 1995 et 1996, alors que les confiscations de l'argent sale ont quadruplé l'année passée.

Je veux ici réaffirmer la solidarité de la Suisse aux efforts internationaux de lutte contre la drogue. Mon pays reconnaît l'importance d'une coordination internationale dans le domaine de la toxicomanie car les problèmes liés aux drogues illicites ne peuvent être résolus à l'intérieur d'un seul pays. La collaboration et la coordination internationales sont essentielles et les trois jours que nous avons passés ensemble nous permettront de les renforcer.



**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Conseillère fédérale et Vice-Présidente de la Fédération suisse de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. l'archevêque Javier Lozano Barragán, Président du Conseil pontifical pour l'aide pastorale aux travailleurs des soins de santé du Saint-Siège.

**L'archevêque Lozano Barragán** (Saint-Siège) (*interprétation de l'espagnol*) : Je transmets les salutations du pape Jean-Paul II, qui appuie fermement notre action dans la lutte que nous menons contre l'abus des drogues. Le Saint-Siège appuie pleinement la lutte contre le trafic illicite des drogues.

Une des raisons les plus importantes qui poussent les jeunes et les adultes à faire l'expérience de la drogue est l'absence de motivations claires et convaincantes pour la vie, ainsi que l'absence de valeurs, la conviction que la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, le sentiment de solitude et d'isolement, l'absence de communication étroite avec Dieu, l'absence d'objectifs humains et spirituels forts, la fuite pour oublier, la structure sociale qui ne donne pas satisfaction, dans laquelle prévaut une attitude matérialiste et destructrice comme seule réponse aux nécessités humaines. La cupidité s'empare du coeur de nombreuses personnes et, par l'intermédiaire du commerce des drogues, les transforme en trafiquants de la liberté de leurs frères. Cette cupidité se retrouve mêlée à des intérêts économiques voire politiques puissants.

L'abus des drogues est totalement incompatible avec les principes fondamentaux de la dignité et de la coexistence humaine. Les trafiquants de drogues sont des marchands de la mort qui s'attaquent à l'humanité en lui faisant miroiter les fausses libertés et les fausses perspectives de bonheur de ce commerce infâme.

En ce qui concerne la libéralisation des drogues, il faut rappeler que la drogue ne se vainc pas par la drogue; la drogue est un mal et on ne fait pas de concessions au mal. L'expérience a montré que la libéralisation n'est pas une solution, c'est une reddition. La distinction entre drogues dures et drogues douces est une voie sans issue, la toxicomanie n'est pas le fait de la drogue, mais bien le fait de ce qui pousse un individu à se droguer.

Pour remédier à ce fléau, trois pistes sont proposées : la prévention, la répression et la réadaptation. Pour ce qui est de la prévention, il faut réhabiliter les valeurs humaines de l'amour et de la vie, les seules capables de donner un

sens à l'existence, surtout si elles sont illuminées par la foi religieuse. Il incombe aux organismes publics de mettre en oeuvre une politique sérieuse visant à corriger les situations de déséquilibre personnel et social, notamment la crise de la famille, le chômage des jeunes, les problèmes de logement, l'absence de services sociaux et médicaux, les déficiences du système scolaire, etc. La méthode de prévention la plus sûre, c'est d'avoir la sereine conviction de l'immortalité, de la résurrection future et de la responsabilité éternelle de ses propres actes.

Quant à la répression, qui ne suffit pas en soi mais qui est également nécessaire, il faut combattre l'organisation commerciale et financière internationale de la drogue, offrir un front uni pour dénoncer et poursuivre en justice les trafiquants de la mort et démanteler les réseaux de la décadence morale et sociale. Il faut s'employer efficacement à mettre un frein à l'expansion de ce marché des stupéfiants. Il faut faire la lumière sur les intérêts de ceux qui spéculent sur ce marché. Il faut identifier les instruments et mécanismes dont ils se servent et procéder à leur démantèlement coordonné et efficace.

Le Pape Jean-Paul II a dit :

«Mon exhortation fervente et mon admiration ... vont aux chefs de gouvernement et aux citoyens qui se sont engagés à lutter contre la production, la vente et l'abus des drogues, en payant parfois un prix très élevé, et même en sacrifiant leur intégrité physique ... J'invite les autorités civiles, ceux qui ont un pouvoir de décision économique et tous ceux qui ont des responsabilités sociales à poursuivre et à intensifier leurs efforts pour perfectionner à tous les niveaux leurs dispositifs législatifs de lutte contre la toxicomanie et à s'opposer à la culture et au trafic des drogues sous toutes leurs formes.»

En ce qui concerne la réadaptation sociale, il faut connaître ceux qui se droguent et comprendre leur monde intérieur, les amener à découvrir ou à redécouvrir leur propre dignité et les aider en tant qu'individus à ressusciter et à développer leurs richesses personnelles qui ont été occultées par la drogue, en réactivant dans la confiance leur volonté et en l'orientant vers des idéaux nobles et sûrs car la peur de l'avenir et de l'engagement de vivre en tant qu'adulte qu'on observe chez les jeunes aujourd'hui les rendent tout particulièrement vulnérables et les amènent à se refermer sur eux-mêmes; la peur de la mort les entraîne vers les drogues, la violence et parfois même le suicide. Cette apparente fascination pour la destruction dissimule en fait un appel à l'aide que nous lançent les jeunes et une soif

avide de vivre qu'il faudrait comprendre pour que le monde modifie radicalement ses positions et ses modes de vie.

Les jeunes qui ont vaincu la drogue représentent une source d'espoir et témoignent du fait que la victoire est possible. Dans une société préoccupée par le phénomène de la drogue, ils donnent un nouvel élan pour lutter et engager toutes nos forces et notre bonne volonté. Un combat efficace contre l'abus des drogues exige tout un éventail d'actions, mais il y a une question essentielle sur laquelle nous devons insister : il faut rétablir dans toute sa force la conviction de la valeur transcendante et unique de l'homme et sa responsabilité de se réaliser en toute liberté.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président du Conseil pontifical pour l'aide pastorale aux travailleurs des soins de santé du Saint-Siège de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Manuel Marín, Vice-Président de la Commission européenne, qui va faire une déclaration au nom de la Communauté européenne.

**M. Marín** (Commission européenne) (*interprétation de l'espagnol*) : Ces 15 mois de travaux intenses et fructueux ont témoigné de l'intérêt et de l'inquiétude de la communauté internationale face à une question aussi complexe qu'est la lutte contre les drogues.

Si un concept pouvait résumer l'esprit de cette session extraordinaire, c'est justement celui de la responsabilité partagée. La gravité et les incidences internationales de la lutte contre les drogues exigent la coopération de chacun d'entre nous. Il n'y a pas de solutions faciles ni de mesures unilatérales; les problèmes sont communs, tout comme doivent l'être leurs solutions.

L'attitude de la communauté internationale et de l'opinion publique à l'égard de la lutte contre la drogue a remarquablement évolué. Aujourd'hui, les distinctions simplistes et artificielles entre pays consommateurs et pays producteurs ont perdu toute crédibilité. En outre, tous les pays partagent les mêmes problèmes, qui sont directement liés au trafic des drogues, comme le blanchiment de l'argent et le détournement des précurseurs chimiques. Dans la mesure où le défi posé par les drogues est mondial, une des composantes essentielles de la responsabilité partagée doit être l'adoption d'une démarche multilatérale, comme le démontre notamment la présente session extraordinaire.

D'autre part, il ne faut pas oublier une donnée fondamentale qui doit guider l'action internationale : le problème

de la consommation et de la production des drogues ne pourra se résoudre que si la marginalisation économique et sociale recule et, par conséquent, si l'on s'attache aux aspects socioéconomiques du développement durable. De même, on ne pourra pas limiter la culture des plantes servant à fabriquer des stupéfiants sans garantir des moyens de survie durables pour les communautés rurales des pays en développement qui, souvent, n'ont pas d'autre possibilité de revenu.

Je voudrais exposer en quelques mots la stratégie de la Communauté européenne. Nous luttons contre trois calamités. Nous luttons contre la pauvreté et l'absence d'espoir qui engendrent et alimentent la consommation et le trafic de drogues. Nous luttons contre la drogue qui détruit les foyers et les communautés. Et nous luttons contre la criminalité qui trouve un terrain très fertile dans le trafic des drogues. Nous nous efforçons de trouver un équilibre raisonnable entre les moyens de contrôle de l'offre et de la réduction de la demande. Nous luttons contre les problèmes sociaux et les problèmes de santé qui sont associés à la drogue et également contre la criminalité engendrée par ce fléau.

Et cette stratégie se traduit par une série d'initiatives et d'approches. En premier lieu, la Communauté européenne devra mettre de l'ordre dans sa propre maison, en adoptant des politiques de croissance et de création d'emplois, en luttant contre l'exclusion sociale, en menant des activités préventives contre la toxicomanie et en appliquant le plan d'action mondial contre les drogues. Ce plan nous permet de réagir rapidement face aux changements qui interviennent au niveau de la production et de la consommation. Il s'avère très utile dans le cas des drogues synthétiques pour lesquelles nous avons établi un système d'alerte qui nous permet de réagir efficacement face aux changements rapides qu'on observe au niveau de la fabrication et de la consommation de ces drogues. Dans le cadre de ces efforts, nous nous appuyons sur les connaissances avisées de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies et l'Union européenne est prête à faire part de ses expériences dans ce domaine.

En deuxième lieu, dans l'action qu'elle mène à l'extérieur, la Communauté européenne est fermement partisane d'une démarche régionale et multilatérale. À cet égard, nous appuyons les organes de l'ONU et en particulier le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, en tant que centre de connaissances spécialisé.

Troisièmement, par le biais d'un dialogue politique et dans le contexte de nos politiques extérieures à l'égard des pays tiers, nous contribuons à renforcer les efforts de lutte

contre le fléau de la drogue. Il est particulièrement important d'entretenir ce dialogue politique avec les pays d'Europe centrale et orientale, qui sont à la fois des pays de production et de transit et pour qui les drogues synthétiques sont un grave problème. Les accords qui ont été signés entre la Communauté européenne et ces pays étaient les premiers à comporter une clause ayant trait aux drogues. Dans la perspective de leur adhésion à l'Union européenne, un effort considérable est déployé pour aider ces pays à harmoniser leurs lois et leurs politiques avec les nôtres qui existent déjà et à renforcer leur société civile.

Un autre résultat du dialogue politique est les accords destinés à empêcher le détournement des précurseurs chimiques que nous avons signés avec les États-Unis et d'autres pays.

Notre dialogue avec les pays d'Amérique centrale et andins a également débouché sur la création d'un régime spécial en matière de drogues dans le cadre du Système généralisé de préférences. De ce fait, nous continuons d'encourager la diversification de leur économie et l'abandon des cultures illicites. En outre, nous appuyons les efforts de développement économique de substitution tels que le projet réussi de Chapare en Bolivie.

Je souhaite également souligner la place croissante qui est faite aux drogues dans notre dialogue avec les pays d'Asie, d'Afrique et des Caraïbes. Le plan d'action pour cette dernière région renforcera la coopération maritime et la lutte contre le blanchiment de l'argent, éléments essentiels pour la réduction du trafic des drogues.

Mais nous ne devons pas oublier que quelle que soit l'importance de la coopération internationale, les efforts individuels de chaque nation pour intégrer ses préoccupations en matière de drogues dans sa politique socioéconomique sont tout aussi importants.

Je voudrais terminer en soulignant le ferme appui de la Communauté européenne à la Déclaration politique et à tous ses documents annexes. Nous souscrivons en particulier à tous les engagements liés aux questions relevant de la compétence de la Communauté.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président de la Commission européenne de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Raymond E. Kendall, Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle.

**M. Kendall** (Organisation internationale de police criminelle) (*interprétation de l'anglais*) : Dix ans se sont écoulés depuis que nous nous sommes rassemblés à Vienne pour adopter la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Cette réunion a marqué un jalon dans la diplomatie internationale et a attiré l'attention de l'ensemble de la communauté internationale sur le fléau de la drogue. Dix ans plus tard, nous nous retrouvons pour faire le bilan de ce que nous avons accompli depuis lors, individuellement et collectivement, pour maîtriser ce problème.

L'Organisation que je représente est un organe intergouvernemental international dont l'objectif essentiel est d'assurer et de promouvoir l'entraide la plus large possible entre toutes les autorités de police criminelle, dans le cadre des lois existantes dans les différents pays et dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette année, l'Interpol commémore le soixante-quinzième anniversaire du début de l'octroi de l'assistance à ses États membres.

Depuis sa fondation, l'Organisation a aidé les États membres à lutter contre tous les aspects de la criminalité internationale, mais c'est dans la lutte contre le trafic des drogues qu'elle a joué un rôle pilote et a investi le plus de ses ressources. Notre première résolution contre le trafic de drogues, adoptée en 1926 à Berlin, encourageait déjà des échanges d'informations entre divers services antidrogue. Il est intéressant de noter les progrès faits depuis lors.

Conscients qu'un système moderne de communications est essentiel pour une coopération internationale efficace, nous avons dépensé ces 10 dernières années plus de 20 millions de dollars pour faire en sorte que nos 177 États membres disposent de services afin de réaliser des enquêtes en dehors de leur juridiction nationale et au-delà de leurs frontières. Ce système permet la transmission de messages sous forme de textes ainsi que la transmission instantanée de photographies et d'empreintes digitales indispensables pour identifier les suspects opérant à l'échelle internationale.

Nous sommes probablement la seule organisation internationale ayant la capacité de transmettre l'information liée aux questions criminelles aux organes chargés de l'application des lois de 177 pays de façon rapide et sûre. L'an dernier, près de 2 millions de messages ont été échangés par le réseau, dont 50 % concernaient des délits liés à la drogue. À la suite de ces échanges d'informations, des milliers de trafiquants ont été arrêtés et des tonnes de drogues illicites saisies.

Outre la communication, une autre condition essentielle pour le succès des enquêtes est le renseignement. Ce n'est que lorsque des renseignements se trouvent dans un même lieu ou une même base de données et qu'ils sont systématiquement analysés que les liens, la hiérarchie et la composition des groupes de criminels organisés peuvent être identifiés. Ces deux dernières années, une grande organisation de trafiquants opérant dans pratiquement toutes les régions du monde a été démantelée et nombre de ses membres arrêtés. Cette organisation se spécialisait dans le trafic des drogues par le biais des services postaux internationaux. Cette méthode avait permis d'acheminer des centaines de kilogrammes de cocaïne et d'héroïne dans le monde. Par l'analyse systématique de milliers de documents, nous avons pu identifier les principaux membres de l'organisation, qui ont ensuite été arrêtés.

Dans nos efforts pour apporter une réponse appropriée au problème de la drogue, nous avons toujours attaché une grande importance à une étroite coopération avec les autres organisations internationales et régionales confrontées au même problème.

Des relations de travail particulières avec le Conseil économique et social des Nations Unies ont été instaurées en 1948 dans le contexte de la Commission des stupéfiants. Depuis, nous avons participé à toutes ses réunions en qualité d'observateurs, et cette relation de longue date a été formellement reconnue en octobre 1996 lorsque nous avons obtenu le statut d'observateur à l'Assemblée générale. Il y a eu, conformément à l'esprit et à la lettre des différentes résolutions, un accroissement sans précédent de la coopération entre Interpol et le Conseil économique et social ainsi qu'avec d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies, et nous avons également resserré notre coopération avec d'autres organes internationaux et régionaux.

Je voudrais dire que même si la répression est la raison d'être d'Interpol, nous ne considérons pas que c'est une panacée pour tous les maux liés au problème de la drogue. Le problème est trop complexe et il faut tenir compte de ses volets sociaux, médicaux et pédagogiques, ce qui signifie que la réduction de la demande est particulièrement importante.

Nous sommes fermement opposés à tout type de légalisation des drogues qui conférerait une légitimité aux drogues illicites et à leur abus. D'autre part, nous appuyons pleinement, comme alternative à la consommation, le traitement et la rééducation des délinquants, comme cela est recommandé dans les Principes directeurs de la réduction de la demande de drogues énoncés dans les documents pré-

parés pour cette session. Une telle démarche multiforme permettrait de détourner les toxicomanes de la délinquance, de la maladie et de la misère, de mieux déployer des ressources limitées et de donner aux autorités une chance raisonnable d'identifier les grands responsables et leurs activités illicites en se concentrant sur les réseaux de distribution jusque dans la rue.

De nombreux orateurs ont parlé d'engagement et de volonté politique au cours de ces trois derniers jours. Alors que je suis très encouragé par ces déclarations, nous avons vu qu'il faut souvent beaucoup attendre pour que les paroles se traduisent en politiques et programmes d'action efficaces. Il y a de nombreux exemples que je pourrais donner, comme les recommandations de la réunion de Lyon des pays du Groupe des Sept concernant la criminalité transnationale. Nombre de recommandations doivent encore être mises en oeuvre. Combien de pays ont signé et ratifié la Convention de 1988 et n'ont pas encore promulgué la législation nationale nécessaire pour l'appliquer? La Convention a été adoptée il y a 10 ans. Combien de temps faut-il? Il y a des forces de police et des unités de douane qui sont mal équipées, peu formées et mal payées, si tant est qu'elles le soient. Ce n'est pas une marque d'efficacité, mais une invitation ouverte à des pratiques de corruption.

En tant que principal représentant des organes chargés de faire respecter la loi dans cette Assemblée générale, j'appellerais donc les représentants des nations du monde réunis aujourd'hui à agir, sur le principe du Plan d'action proposé, en se fixant des échéances pour que les mesures puissent être mises en oeuvre dans les conditions appropriées au moment approprié. J'estime que le moment est venu d'adopter une approche réellement pragmatique et que c'est l'occasion aussi de prendre un nouveau départ, peut-être avec de nouvelles motivations.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation internationale de police criminelle de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mokhtar Lamani, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique.

**M. Lamani** (Organisation de la Conférence islamique) : C'est pour moi un honneur et un plaisir que de pouvoir m'adresser à cette Assemblée, au nom de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous transmettre les salutations et les vœux de succès de S. E. M. Azeddine Laraki, Secrétaire général de l'Organisation de la Confé-

rence islamique, ainsi que son regret de ne pas pouvoir être parmi nous à cette importante session de l'Assemblée générale.

Il convient de se féliciter d'abord de l'unité et de la solidarité des membres des Nations Unies pour faire face au fléau de la drogue; la présence massive des pays membres de l'OCI, et surtout leur niveau de représentation témoignent de l'importance qu'accorde notre Organisation à ce problème et à ses effets néfastes sur la promotion socioéconomique et sur les structures familiales voire sur l'ensemble des dimensions de notre société moderne.

L'OCI a toujours inscrit cette importante question dans ses préoccupations primordiales comme en témoignent les différentes résolutions tant au niveau des sommets qu'au niveau des conférences ministérielles. C'est ainsi que dès 1988, l'OCI avait organisé une réunion d'experts à Istanbul pour se pencher sur l'utilisation, la production, le traitement illégal et la vente des substances psychotropes. Le groupe d'experts avait alors proposé des mesures à prendre en vue de contrecarrer ce fléau. Ces mesures s'inspirent pour l'essentiel des dispositions des trois conventions internationales relatives à la drogue, à savoir la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988.

Le développement des techniques modernes et la mondialisation de l'économie lancent un nouveau défi à la lutte contre l'expansion de ce fléau et font que le contrôle de ce phénomène dépasse la compétence d'un seul pays. Il ne peut véritablement être combattu que par le renforcement de la coopération et l'utilisation en commun des ressources technologiques et humaines que seuls les Nations Unies et les groupements régionaux permettent de réunir.

C'est pourquoi, notre organisation est en faveur d'une approche globale de cette question. Une approche internationale intégrée qui tienne compte de tous les aspects, y compris des aspects socioéconomiques de la question.

Les documents présentés à cette session méritent une grande attention de notre part. Les insuffisances observées dans le financement du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues doivent être corrigées. Cependant, nous nous félicitons du travail accompli par le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, sous l'impulsion de son Directeur exécutif, M. Pino Arlacchi. Nous appuyons le renforcement des législations de répression du blanchiment des capitaux et soutenons les

propositions de la Commission des stupéfiants tendant à ce que certaines institutions financières internationales développent de manière plus hardie dans leur programme de développement, la dimension de lutte contre la drogue.

Les pays qui constituent les plus grands marchés de consommation des stupéfiants se doivent de renforcer leur présence dans le mécanisme des Nations Unies et dans l'aide à la coopération en direction des États du Sud. L'assistance dans ce domaine doit non seulement s'atteler à aider les appareils de répression (justice, douane et police) mais aussi le secteur bancaire pour contrecarrer le blanchiment de l'argent lié au trafic de la drogue.

Les mécanismes des Nations Unies et ceux des groupements régionaux et nationaux doivent constituer les cadres appropriés pour affronter cette question. Notre organisation n'épargnera aucun effort pour participer activement à toute forme de procédure d'échange d'informations et d'arrangements multilatéraux destinés au développement des programmes d'assistance technique pour répondre à la complexité de ce phénomène et pour lutter contre ce fléau.

L'usage et le trafic illicite des drogues ont des effets dévastateurs sur nos États et nos sociétés. Ils favorisent la montée de la criminalité, la violence et la corruption. Ils exercent une ponction sévère sur les ressources humaines, naturelles et financières qui pourraient être affectées autrement, au développement social et économique.

L'une des nouveautés de ce phénomène est son expansion vers des pays dont la faiblesse des moyens de lutte en fait des victimes désignées de la multinationale qu'est devenue la filière de la drogue. La faiblesse des appareils d'État, les guerres civiles, la désorganisation des structures traditionnelles sont autant d'aspects qui rendent le banditisme international lié à la drogue difficile à combattre. Quelquefois, les chiffres d'affaires de ce trafic sont littéralement ahurissants lorsqu'on les comparent aux budgets de nombreux pays en développement.

C'est pourquoi, nous accueillons favorablement les actions menées par l'ensemble des organismes internationaux et les divers arrangements régionaux tendant à traquer le phénomène à ses différents stades. Les programmes envisagés doivent couvrir aussi bien le domaine de la prévention que celui de l'usage. Ils doivent s'atteler à promouvoir la coopération judiciaire, à renforcer la lutte contre le blanchiment de l'argent, à développer des alternatives viables aux fins d'éliminer la culture des plantes servant à fabriquer les drogues, en promouvant des activités de substitution.

À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, nous sommes en droit de croire en la ferme détermination de la communauté internationale à concrétiser la volonté commune visant à éradiquer à jamais ce fléau.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie l'Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Bin Mohamed Al-Salem, Secrétaire général du Conseil des ministres de l'intérieur arabes de la Ligue des États arabes.

**M. Al-Salem** (Ligue des États arabes) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai le plaisir de présenter mes sincères remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'aimable invitation qu'il a transmise au Conseil des ministres de l'intérieur arabes pour la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème de la drogue — qui pervertit l'âme et le corps de millions de gens, défait la structure des sociétés et d'innombrables familles et apporte de nombreuses tragédies et beaucoup de douleur à l'humanité tout entière.

Je suis également heureux de transmettre les salutations de S. A. R. le Prince Nayif ibn 'Abd al-'Aziz Al Sa'ud, Ministre de l'intérieur du Royaume d'Arabie saoudite et Président honoraire du Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes. Ses collègues, Leurs Altesses Royales et Leurs Excellences, les Ministres de l'intérieur des pays arabes, assurent cette Assemblée de leur appui absolu et sincère à tout effort international visant à maîtriser et enrayer ce phénomène ainsi qu'à limiter ses répercussions néfastes aux niveaux humain et matériel sur le genre humain.

Le Conseil des ministres de l'intérieur des États arabes, créé en 1982, est un organe de sécurité régional dont font partie tous les pays arabes. Son objectif principal est de développer les efforts de coopération et de coordination entre ses États membres dans les domaines de la sécurité interne et de la lutte contre le crime. À cet égard, le Conseil cherche à promouvoir la sécurité et la sûreté de la personne sur le territoire arabe, en protégeant ses droits et ses biens quelles que soient sa nationalité, ses croyances religieuses ou son appartenance ethnique.

Afin d'atteindre ce noble but, le Conseil des ministres de l'intérieur des pays arabes a mis au point de nombreuses stratégies, plans et programmes dans la brève période qui a suivi sa constitution. Un examen attentif de l'ordre du jour de la présente session montrera que notre Conseil a déjà abordé de nombreuses questions incluses dans son ordre du

jour en mettant en oeuvre les points et les éléments de la Stratégie arabe contre l'utilisation illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, adoptée par le Conseil en 1986.

La Stratégie vise à s'attaquer au problème de la drogue sous ses diverses dimensions et tendances aux niveaux local, régional et international.

Sur le plan national, chaque pays arabe a mis sur pied une unité spécialisée de lutte contre les drogues et de nombreux pays ont créé des comités nationaux de haut niveau qui ont le même objectif. Les États membres cherchent à accroître l'efficacité et les capacités des agents des unités de lutte contre les drogues au moyen de cours de formation, de séminaires et colloques scientifiques organisés par l'Académie arabe Naïf pour les études sur la sécurité, qui est l'organe scientifique du Conseil arabe des ministres de l'intérieur. Dans certains pays arabes, des associations bénévoles privées ont été mises sur pied pour sensibiliser le public aux effets néfastes des drogues. Des cliniques de traitement et des centres de réadaptation et d'intégration sociale spécialisés ont été créés.

Les membres arabes de notre Conseil et du Bureau arabe d'information sur la sécurité affilié à notre secrétariat mènent une campagne contre les drogues dans les médias en vue d'empêcher nos enfants de devenir victimes des drogues. Nous estimons que le toxicomane est un patient qui a besoin d'un traitement, de réadaptation et de mesures correctives.

Les mesures locales contre les drogues ne peuvent être fructueuses que si elles sont accompagnées de politiques et mesures aux niveaux régional et international. Nous, dans les pays arabes, connaissons parfaitement cette réalité. Dans le contexte de la promotion de la coopération régionale arabe, de nombreux pays ont révisé et amélioré leur législation nationale et leurs lois en matière de drogues à la lumière des nouveaux événements internationaux, guidés par la loi type arabe sur la lutte contre les drogues qui a été adoptée par le Conseil.

Par ailleurs, la Convention arabe contre l'usage et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, adoptée par le Conseil en 1994, constitue un puissant instrument juridique de coordination à la disposition des pays arabes pour lutter contre ce phénomène. Afin de promouvoir la coopération technique et procédurale entre les États membres, les chefs des organismes nationaux arabes de répression en matière de drogues se réunissent tous les ans sous les auspices de notre secrétariat. Notre douzième Conférence a eu lieu il y a quelques jours en Tunisie. Notre

bureau spécialisé dans les affaires de drogues passe en revue périodiquement la liste noire arabe des trafiquants de stupéfiants et de substances psychotropes, définit et révisé la liste arabe unifiée des drogues sous contrôle international et prépare les rapports statistiques trimestriels et annuels sur l'ampleur et les dimensions du phénomène des drogues dans le monde arabe.

En ce qui concerne la coopération internationale, le Conseil encourage les États arabes et leur demande de promouvoir la coopération et la coordination avec d'autres pays afin de combattre ce phénomène collectivement et de façon efficace. Cette coopération a débouché sur 15 accords bilatéraux et multilatéraux conclus entre les pays arabes et avec d'autres pays, ainsi que sur l'adhésion de 17 pays arabes à la Convention sur les substances psychotropes de 1961 et la ratification par 13 États arabes de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988.

Alors que nous nous efforçons aujourd'hui de renforcer la coopération régionale et internationale pour endiguer un phénomène qui est profondément enraciné dans la société et frappe de plein fouet les individus et les groupes à tous les niveaux, je puis assurer le monde entier, de cette tribune, que nous, en tant qu'Arabes et musulmans, nous venons en tête des nations qui luttent avec fermeté et détermination contre ce crime sous toutes ses formes. Nos principes islamiques et nos valeurs morales donnent à notre lutte son souffle principal et nous appellent à la vertu, à la bonté et au rejet de la corruption et des comportements mauvais.

Nous sommes ici aujourd'hui pour contribuer à protéger l'humanité contre les dangers et les fléaux de tous types. Nous sommes ici pour appuyer toutes les mesures visant à réduire l'offre et la demande illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et pour contrecarrer toute tentative qui viserait à légaliser un type quelconque de drogue, quelle qu'en soit la raison. Nous sommes ici pour renforcer et accroître la coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et pour poursuivre la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant la fourniture d'un appui financier et technique à certains États arabes afin de les aider dans la lutte qu'ils mènent contre la production, le trafic et la consommation illicites de drogues. Le monde arabe fait partie de ce monde, qui bénéficie autant de nos efforts que nous bénéficions des siens dans la lutte contre un problème qui nous affecte tous. Nous oeuvrons tous de concert pour éradiquer les cultures illicites, limiter les détournements illicites des précurseurs, organiser des livraisons surveillées, repérer, poursuivre et appréhender les membres des gangs et cartels de la

distribution et du trafic et prendre toutes mesures de coopération constructives et fructueuses.

Nous formons le voeu que cette session soit couronnée de succès et réaffirmons l'engagement que nous avons pris de travailler ensemble pour un monde sans drogues.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général du Conseil des ministres de l'intérieur arabes de la Ligue des États arabes de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Christopher Bakwesegha, Chef de la délégation de l'Organisation de l'unité africaine.

**M. Bakwesegha** (Organisation de l'unité africaine) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord présenter, comme l'a fait récemment M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), mes condoléances à l'occasion de la mort soudaine du général Sani Abacha, du Nigéria. Puisse son âme reposer en paix.

Dans leur intervention à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la drogue, les participants ont montré par des exemples que le problème des drogues s'attaque à toutes les sociétés et qu'aucune nation, aussi puissante soit-elle, n'est à l'abri de cette menace. Ils ont fait valoir que la drogue menace les valeurs humaines, engendre la délinquance, propage le sida et mine nos tentatives de développement social et économique. Et surtout, les participants ont souligné que les drogues tuent. On ne peut donc pas éluder le problème de la drogue. En effet, l'histoire nous jugera durement si nous nous en lavons les mains et soutenons que nous n'avons rien à voir dans cette affaire.

Au nom de l'OUA, je voudrais remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir convoqué cette session afin de permettre aux nations, proches et lointaines, d'échanger leurs vues, de partager leurs expériences, de travailler ensemble et d'élaborer des stratégies qui permettront d'améliorer la réaction de la communauté internationale face au problème de la drogue. Nous pensons aussi que pour rester efficace dans notre longue lutte contre la menace des drogues, nous devons conjuguer nos efforts et renforcer les mécanismes existants de lutte contre la drogue en alignant leur action sur les stratégies internationales de contrôle des drogues. De fait, la coopération et le partenariat offrent les meilleures perspectives pour l'éradication de la menace des drogues, compte dûment tenu des nouvelles modalités de partenariat qui caractérisent la

coopération aussi bien au niveau sous-régional qu'au niveau de la société civile.

Profondément préoccupés par le problème des drogues, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté en 1996 un Plan d'action pour la lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite des stupéfiants en Afrique. Le Plan d'action traite, entre autres, des questions de la réduction de la demande illicite de drogues, de la répression du trafic illicite des drogues, de la coopération internationale, des accords de coopération bilatéraux et multilatéraux, ainsi que de la mobilisation des communautés. Il souligne en outre le rôle qui incombe aux communautés économiques régionales et à l'Organisation de l'unité africaine s'agissant de mettre en oeuvre les traités internationaux relatifs aux drogues et offre un cadre pour une démarche coordonnée, globale et concertée de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues en Afrique, tout en renforçant la détermination des gouvernements à identifier des mesures prioritaires pour éliminer la drogue et les problèmes connexes.

En vue d'appliquer ce Plan, et conscients de la nécessité d'une coopération internationale pour lutter contre le trafic illicite de drogues, les États membres ont conclu des accords bilatéraux et multilatéraux de coopération et s'emploient à renforcer leur coopération technique pour lutter contre l'abus et le trafic illicite de drogues aux niveaux national, sous-régional et régional. D'autre part, des efforts ont été déployés pour former les ressources humaines pour dépister efficacement les affaires de drogues et pour permettre à l'Afrique d'utiliser au mieux les institutions existantes pour dispenser une formation aux agents de la force publique.

Je voudrais maintenant appeler l'attention de l'Assemblée sur la position commune africaine qui a été formulée lors de la réunion du groupe d'experts africains, adoptée par les Ministres africains du travail et des affaires sociales et avalisée par le Conseil des ministres de l'OUA et la trente-quatrième Assemblée des chefs d'État et de gouvernement qui vient de s'achever.

Cette position africaine met en évidence les multiples aspects du problème de la drogue sur le continent et contient des recommandations qui devraient être mises en oeuvre dans le contexte de l'Afrique. L'Assemblée est donc instamment invitée à tenir compte des questions qui sont propres à l'Afrique ou qui l'affectent plus que les autres continents. Alors que les États africains mettent en place des administrations nationales de contrôle pour coordonner, superviser et contrôler les activités antidroque, la communauté internationale, et en particulier le Programme des

Nations Unies pour le contrôle international des drogues, doivent les aider à concevoir des programmes de contrôle des drogues et leur fournir une assistance technique pour les réaliser.

Pour sa part, l'OUA poursuivra ses activités de suivi de l'application du Plan d'action africain et de sa position commune et déploiera des efforts en vue d'encourager l'adhésion aux traités internationaux. À cet égard, il convient de noter que sur 53 États membres de l'OUA, 43 sont parties à la Convention de 1961, 41 à la Convention de 1971 et 37 à la Convention de 1988. Des efforts sont également déployés pour veiller à ce que les États qui ne l'ont pas encore fait, adhèrent à ces conventions.

Enfin, j'ai maintenant le plaisir de vous informer l'Assemblée que le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, a accepté d'être membre du Comité des sages établi par le Secrétaire général de l'ONU dans le cadre de l'action qu'il mène pour éliminer le fléau de la drogue.

Comme l'a dit le Secrétaire général de l'ONU, la lutte contre les drogues nécessite vision et persévérance. Je voudrais vous assurer que l'OUA ne ménagera aucun effort pour oeuvrer, en faisant preuve de clairvoyance et de persévérance, de concert avec la communauté internationale dans notre effort commun pour libérer le monde de la menace des drogues.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de l'Organisation de l'unité africaine de sa déclaration.

Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général et nous avons ainsi achevé l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

#### **Points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour**

##### **Examen des instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues**

- a) **Adhésion aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues**
- b) **Examen de la résolution S-17/2 du 23 février 1990, adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire, en particulier des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial figurant en annexe à ladite résolution**



**Mesures propres à promouvoir l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes, y compris la corruption; et propositions pour l'adoption de nouvelles stratégies, méthodes et activités concrètes face au problème de l'abus et du trafic illicite des drogues, compte tenu de la question de l'égalité entre les sexes, en particulier :**

- a) **Coopération judiciaire et renforcement des législations nationales**
- b) **Prévention du détournement de produits chimiques utilisés dans la production illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et mesures propres à renforcer le contrôle de la production et du trafic de stimulants et de leurs précurseurs**
- c) **Réduction de la demande illicite des drogues, y compris le projet de déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et la question de son application**
- d) **Prévention, sanction et répression du blanchiment des capitaux**
- e) **Coopération internationale pour l'éradication des cultures illicites et la promotion d'activités de substitution**
- f) **Coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, de la lutte contre le trafic des drogues et la criminalité organisée qui s'y rattache, contre les groupes de terroristes engagés dans le trafic des drogues et contre le trafic d'armes**
- g) **Promotion de la coopération régionale**

**Examen du régime international de contrôle des drogues : renforcement du système des Nations Unies en matière de contrôle des drogues**

**Rapport de la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire (A/S-20/11)**

**Adoption des documents finals de la vingtième session extraordinaire et mesures visant à assurer leur application**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant demander à M. N. K. Singh, de l'Inde, Vice-Président et Rapporteur de la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire, de présenter le rapport de la Commission.

**M. Singh** (Inde), Vice-Président et Rapporteur de la Commission spéciale plénière (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à l'Assemblée générale le rapport de la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui figure dans le document publié sous la cote A/S-20/11.

La Commission spéciale plénière a tenu deux séances, les 8 et 9 juin, pour examiner les trois points de l'ordre du jour qui lui avaient été renvoyés par l'Assemblée générale, à savoir les points 9, 10 et 11. Au paragraphe 23 de son rapport, la Commission spéciale plénière recommande à l'Assemblée d'adopter trois projets de résolution et, au paragraphe 24, un projet de décision.

Je recommande donc à l'Assemblée générale d'examiner et d'adopter le rapport de la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président et Rapporteur de la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire de nous avoir présenté ce rapport.

S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas discuter de ce rapport.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. mais j'espère qu'il n'y en aura pas.

L'Assemblée va maintenant procéder à l'examen des trois projets de résolution recommandés par la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire au paragraphe 23 de son rapport (A/S-20/11) et du projet de décision recommandé par la Commission spéciale plénière au paragraphe 24 de ce même rapport. J'espère que les Membres ont devant eux le rapport de la Commission.

Nous allons examiner d'abord les trois projets de résolution.

Le projet de résolution I est intitulé «Déclaration politique». Le texte du projet de résolution I figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/S-20/4, chapitre V, section A.

Le projet de résolution I a été recommandé par la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire pour adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution I?

*Le projet de résolution I est adopté (résolution S-20/2).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé «Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues». Le texte du projet de résolution II figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/S-20/4, chapitre V, section A.

Le projet de résolution II a été recommandé par la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire pour adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution II?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution S-20/3).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé «Mesures propres à renforcer la coopération internationale pour faire face au problème de la drogue dans le monde». Le texte du projet de résolution III figure pour le moment dans le document publié sous la cote A/S-20/4, chapitre V, section A.

Le projet de résolution III a été recommandé par la Commission spéciale plénière de la vingtième session extraordinaire pour adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution III?

*Le projet de résolution III est adopté (résolution S-20/4).*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons à présent au projet de décision recommandé par la Commission spéciale plénière au paragraphe 24 de son

rapport. Le projet de décision est intitulé «Documentation examinée par la Commission spéciale plénière».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision?

*Le projet de décision est adopté.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen des points 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour.

#### **Déclaration du représentant du Secrétaire général**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Pino Arlacchi, Secrétaire général adjoint, en qualité de représentant du Secrétaire général.

**M. Arlacchi** (Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole à cette séance de clôture de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, au nom du Secrétaire général, Kofi Annan.

La fin de cette session marque le début d'un nouveau chapitre dans le contrôle mondial des drogues. Nous avons, cette semaine, transmis un message d'espoir. L'ère des accusations de nation à nation est révolue.

Nous n'entamons pas une nouvelle guerre contre la drogue. En fait, il n'y en a jamais eu. Une analogie bien meilleure pour la communauté internationale est celle du médecin face à une maladie mortelle. Les drogues tuent et il est de notre responsabilité de trouver le remède.

Par l'adoption de la Déclaration politique et des plans d'action, nous avons pris une nouvelle mesure pour un monde sans drogues. Les États Membres peuvent s'enorgueillir de cet acquis obtenu à New York durant ces trois jours. Mais le véritable travail commence demain. La communauté internationale doit garder cet esprit d'acquis et répondre aux échéances de 2003 et de 2008 pour éliminer ou réduire substantiellement la consommation et la production de toutes les drogues illégales. Et nous devons traquer partout les responsables du blanchiment d'argent et du trafic de drogues.

Certains ont dit que la session extraordinaire était une affaire de diplomates, comme d'habitude. Il est impératif de prouver le contraire. Notre travail ne peut pas rester un simple document laissé dans cette salle de conférence. Nous

ne pouvons pas simplement nous donner l'accolade et passer à autre chose. On peut toujours mieux faire et en faire davantage. Cela signifie que nous devons continuer d'écouter attentivement ceux qui offrent des critiques constructives sur la façon de mettre en place un monde sans drogues. Personne n'a le monopole de la vérité.

La responsabilité de progresser dépend maintenant de l'engagement des États Membres d'assumer effectivement ces plans et de leur désir d'aboutir à des résultats concrets. Les engagements doivent se traduire par une action et des résultats. Le monde a les yeux fixés sur nous et ce n'est pas le moment d'être passif. Nous voulons pleinement réussir et nous ne nous laisserons pas décourager.

Nous devons suivre l'exemple des autres grandes conférences des Nations Unies — sur l'environnement, les femmes, la population, le développement social — et avancer en ayant à l'esprit les objectifs à atteindre. Le problème de la drogue est devenu un problème de premier plan au niveau mondial. Cela signifie qu'il faut consolider l'élan politique tout en gardant en vue le cadre de coopération internationale et le principe du respect de la souveraineté, tels qu'il est consacré dans la Charte des Nations Unies.

Les concepts de tolérance et de solidarité pour les droits de l'homme sont précieux et nous devons rester vigilants pour les défendre. Nous les chérissons tout au long de nos travaux. Mais nous ne devons pas oublier que l'assimilation de la consommation des drogues à un droit de l'homme est immoral et suggère que les vies humaines ne valent pas la peine d'être sauvées des dégâts de la toxicomanie.

Au niveau international, le PNUCID continuera à tout moment à aider les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux à atteindre les objectifs fixés et à oeuvrer en faveur d'une société plus civilisée.

Allons de l'avant avec la détermination de faire en sorte que l'engagement que nous avons pris pour un monde sans drogues s'accompagne de l'action et de l'investissement indispensable pour aboutir à des résultats réels et mesurables. Ensemble, nous pouvons relever ce défi. Attelons-nous maintenant à la tâche.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Pino Arlacchi, Secrétaire général adjoint, de sa déclaration.

#### **Allocution du Président**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes sur le point de conclure la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Lorsqu'elle a entamé ses travaux, avant-hier, l'une des premières actions de l'Assemblée a été d'approuver le titre officiel de la session extraordinaire : «Vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue». D'un point de vue stylistique, cela représente une entorse heureuse aux titres onusiens, beaucoup plus longs et plus formels. Sur le fond, toutefois, ce titre me paraît exprimer le principal motif qui caractérise cette session : l'unité de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre une menace commune.

Il est important que cet esprit d'unité ait prévalu dès le début et que le processus préparatoire ait ainsi permis de parvenir à un accord déterminant sur toutes les questions politiques sous-jacentes en dépit parfois de divergences de vues et du caractère délicat de certains des problèmes.

Nous avons assisté à un débat pragmatique sur les actions futures, de suivi et d'exécution. Nos trois jours de travail intensif et méthodique ont également démontré l'engagement inébranlable des États Membres dans la tâche qui vise à éliminer le péril des stupéfiants de la planète.

La ferme volonté politique des dirigeants politiques mondiaux doit donner un nouvel élan aux efforts internationaux de lutte contre la drogue. Parallèlement, la présence à la session de hauts fonctionnaires directement concernés par la lutte contre les drogues a considérablement enrichi les travaux de la session. Aussi, 158 orateurs ont participé au débat général, dont 23 chefs d'État, huit Premiers Ministres, un Vice-Président et sept observateurs. Parallèlement, au sein de la Commission spéciale plénière, plusieurs institutions et programmes des Nations Unies ont participé à la discussion ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales désignés par leurs membres.

Ces trois derniers jours ont brossé un tableau riche et stimulant des efforts qui sont faits dans différents pays du monde pour faire face au problème de la drogue : les orateurs ont décrit leurs programmes, fait des analyses pertinentes et avancé des suggestions intéressantes.

De nombreuses délégations ont non seulement parlé de leur propre expérience dans le domaine de la lutte contre la menace de la drogue, mais ont également proposé de les partager avec d'autres pour pouvoir combattre ce phénomène dangereux. Parallèlement, tout en reconnaissant la responsabilité primordiale des gouvernements nationaux, elles ont souligné qu'il importe d'encourager une action

internationale concertée dans ce domaine — en premier lieu sous les auspices des organismes compétents des Nations Unies. À cet égard, de nombreux orateurs ont mis en exergue la nécessité d'une approche mieux coordonnée entre les différents organes des Nations Unies pour faire face efficacement au problème de la drogue. Ils ont pleinement appuyé la stratégie suivie par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, fondée sur une approche équilibrée et multidisciplinaire, avec un accent croissant sur la réduction de la demande.

Le phénomène actuel de mondialisation a été mentionné à diverses reprises dans cette enceinte. Mais le fait que le terme soit déjà peut-être un cliché ne devrait en aucun cas diminuer la véritable signification du concept lui-même. Le succès de la vingtième session extraordinaire reflète plutôt la prise de conscience de part et d'autre de la planète que nous sommes tous logés à la même enseigne. Cela nous a obligés à repenser du tout au tout, avec une convergence de vues croissante, les mesures à prendre pour combattre l'abus et le trafic illicite des drogues.

La Déclaration politique et les autres documents que nous venons d'adopter constituent un nouveau départ pour une stratégie mondiale globale de lutte simultanée sur tous les fronts. En fixant un objectif audacieux — une réduction massive à la fois de l'offre et de la demande de drogue d'ici à 2008 — la Déclaration politique reflète un consensus mondial sur la responsabilité partagée de tous les pays de l'issue positive de la lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Elle consacre l'obligation de tous les groupes de pays en leur fixant des dates butoirs claires pour prendre des mesures dans les domaines convenus.

Ainsi, à l'issue de cette session extraordinaire, nous disposons d'une stratégie bien élaborée et d'un train de mesures et d'objectifs à atteindre dans le cadre de calendriers précis. Nous avons trois documents politiques qui identifient les thèmes à traiter et qui ont fait l'unanimité. Ce dont nous avons donc besoin pour que cette session entre dans l'histoire comme un événement véritablement décisif, c'est de faire en sorte que tous ces plans se concrétisent maintenant dans la pratique. En travaillant de concert, nous pouvons inaugurer une nouvelle période de lutte contre le problème de la drogue et envoyer le message fort et positif que l'ONU est capable de faire face victorieusement à l'une des menaces les plus dangereuses du monde actuel.

Avant de terminer, je tiens une fois de plus à exprimer mes sincères remerciements à toutes les délégations pour leur coopération au cours des trois derniers jours. Je voudrais adresser des remerciements tout particuliers au Bureau de la Commission spéciale plénière et aux Vices-Présidents de l'Assemblée, dont le soutien constant a rendu ma tâche beaucoup plus facile. Je pense qu'est également

très symbolique le discours qu'a fait ce soir à l'Assemblée générale, au nom du Secrétaire général, M. Pino Arlacchi, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, qui a apporté une contribution précieuse au succès de cette session. Enfin, je voudrais également rendre hommage au Secrétariat de l'ONU et à la Division des affaires de l'Assemblée générale, ainsi qu'aux interprètes, aux traducteurs et à tout le personnel des Services de conférence et à tous ceux qui restent souvent dans l'ombre, mais sans lesquels le bon fonctionnement de la présente session aurait été impossible. Merci à tous.

## Point 2 de l'ordre du jour

### Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes maintenant arrivés à la fin de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.*

### Clôture de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare close la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 21 h 55.*